



CCA VS RAPPORT DE GESTION 2018

CAISSE CANTONALE VAUDOISE
DE COMPENSATION AVS

Rapport du Conseil d'administration
au Conseil d'État

Éditorial	2
Notre Charte d'entreprise	4
Nos Institutions	6
Nos tâches	8
Nos prestations	10
Notre organisation	12
Agences d'assurances sociales	14
Programme iPension	16
Affiliations	18
Prestations	20
Allocations en cas de service militaire et de maternité (APG)	
Fonds cantonal pour la famille	22
Caisse cantonale vaudoise d'allocations familiales	24
Allocations familiales agricoles (LFA)	26
Caisse AVS professionnelle agricole, viticole et rurale Agrivit	28
Charte sociale agricole	30
Conseil et révision	32
Contentieux juridique	34
Recours contre les tiers responsables	36
Volumes traités	38
Une entreprise formatrice	40
Remerciements	
Composition du Conseil d'administration	42
Annexes	44
• Chiffres, nombres et comptes CCAVS	44
• Chiffres, nombres et comptes CCAF	48
• Rapport FRV	50

ÉDITORIAL

La Caisse cantonale vaudoise de Compensation AVS (*entité de droit public autonome*) est une référence dans le domaine du 1^{er} pilier.

Cette année, une nouvelle charte a été déployée, dont la promotion des valeurs tient à cœur à l'ensemble de la Direction et du personnel.

Respect, Confiance, Équité et Professionnalisme sont les valeurs définies qui guident nos actions tant envers nos Clients, les bénéficiaires de prestations ainsi que les relations avec nos différents partenaires. Celles-ci sont une aide pour accomplir nos missions.

Un des axes stratégiques majeurs, fixé par la Direction, réside dans la fidélisation de ses Clients.

Le rôle de Caisse supplétive, permettant à tout un chacun de pouvoir bénéficier de prestations obligatoires, est une des tâches essentielles du système des assurances sociales du 1^{er} pilier assumée par notre Institution.

Notre entité s'est également engagée dans un ambitieux projet de renouvellement de ses logiciels informatiques. L'implémentation d'une technologie moderne et innovante, contribuera à faciliter nos relations Clients/bénéficiaires, nous orientera ainsi sur la voie de la digitalisation, synonyme de facilité d'utilisation, de gain de temps et de simplification administrative.

La maîtrise des coûts joue un rôle important dans notre engagement à l'égard de nos Clients.

Le bilan de cette année est plus que réjouissant. Notre Institution compte 278 collaborateurs impliqués dans le traitement de grands volumes d'activités (*4.556 milliards de flux de fonds*) en lien avec les tâches déléguées tant par la Confédération que par les autorités cantonales.

Nous avons mis en place une organisation qui répond aux meilleures pratiques de bonne gouvernance et de gestion.

Je tiens tout particulièrement à remercier l'ensemble des collaborateurs pour leur plein investissement et leur adhésion aux valeurs de notre Institution. C'est grâce à cet engagement que nous pouvons répondre au mieux aux nombreuses sollicitations de nos Clients, tout en optimisant toujours la qualité de nos prestations.

Mes vifs remerciements s'adressent également à notre Conseil d'administration qui a, tout au long de cette année, accompagné et soutenu la Direction.

Fabienne Goetzinger

Directrice



NOTRE CHARTE D'ENTREPRISE

NOS VALEURS

Le fondement et l'orientation de nos actions envers nos collaborateurs, nos clients et nos partenaires, comprennent l'application au quotidien de ces valeurs communes.



NOTRE VISION

Nous voulons être **LA** référence dans le domaine de l'AVS et dans celui des allocations familiales.



NOTRE MISSION

Notre mission est ancrée dans la Constitution fédérale. Nous veillons à ce que chacun bénéficie des services et des droits du domaine de l'AVS et des allocations familiales, notamment à travers le devoir d'information, la perception des cotisations et le paiement des prestations.



À la CCAVS, nous nous engageons à :

- être à l'écoute, ouverts d'esprit et nous remettre en question ;
- fidéliser nos collaborateurs, nos clients ainsi que nos partenaires ;
- inclure la formation et la conformité aux lois au centre de nos préoccupations ;
- offrir un environnement de travail attractif, performant et respectueux de son environnement ;
- rémunérer nos collaborateurs équitablement et leur offrir de meilleures prestations sociales que le marché ;
- montrer l'exemple en promouvant, réfléchissant et agissant dans l'optique des valeurs, dans l'accomplissement de notre mission et dans l'atteinte des objectifs fixés.



NOS INSTITUTIONS



**Caisse cantonale
vaudoise de
Compensation AVS/AI**



**Caisse cantonale
vaudoise d'allocations
familiales**



CAISSE CANTONALE VAUDOISE DE COMPENSATION AVS

3^e PLUS GRANDE CAISSE CANTONALE DE SUISSE



**Fonds cantonal
pour la famille**



**Recours contre
les tiers responsables**



**Caisse de compensation
AVS agricole, viticole
et rurale Agrivit**

NOS TÂCHES

CRÉÉE EN 1948, LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DE COMPENSATION EXÉCUTE LES TÂCHES SUIVANTES, QUI LUI SONT DÉLÉGUÉES PAR LA CONFÉDÉRATION :

- Perception des cotisations AVS/AI et versement des prestations AVS et des prestations monétaires AI.
- Perception des cotisations APG et versement des allocations pour perte de gain en faveur des personnes servant dans l'armée ou dans la protection civile ainsi que des allocations fédérales de maternité.
- Perception des cotisations et versement des allocations familiales fédérales dans l'agriculture.
- Perception des cotisations de l'assurance-chômage.
- Conseil et suivi de ses affiliés concernant l'affiliation obligatoire à une institution reconnue de prévoyance professionnelle et à une assurance-accidents.
- Recours contre les tiers responsables.

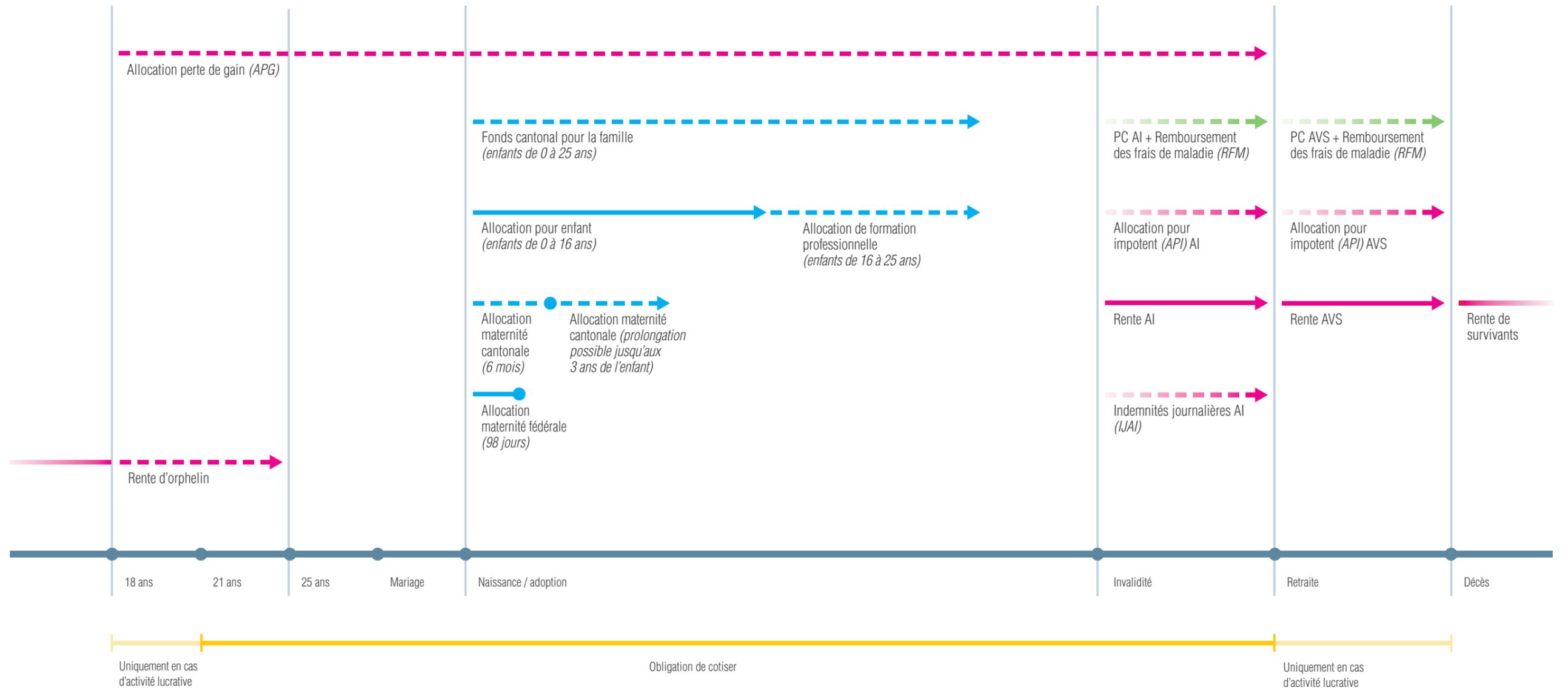
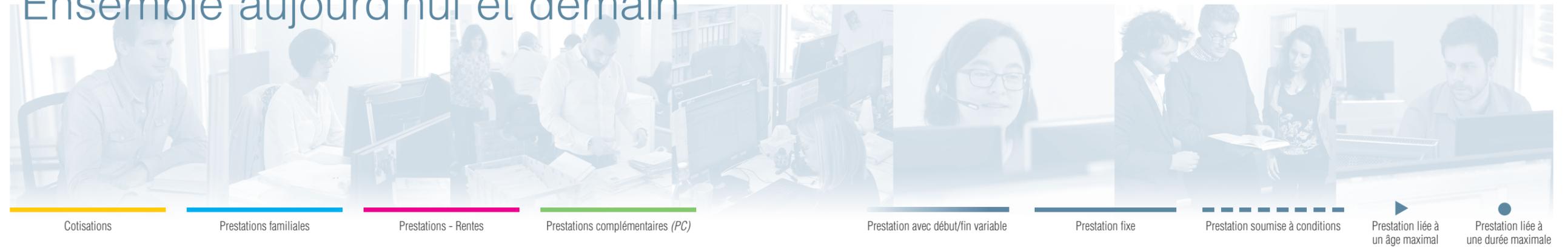
Gestion, avec l'approbation de la Confédération, de la Caisse de compensation AVS agricole, viticole et rurale Agrivit.

EXÉCUTE, AVEC L'APPROBATION DE LA CONFÉDÉRATION, LES TÂCHES SUIVANTES, QUI LUI SONT DÉLÉGUÉES PAR LE CANTON :

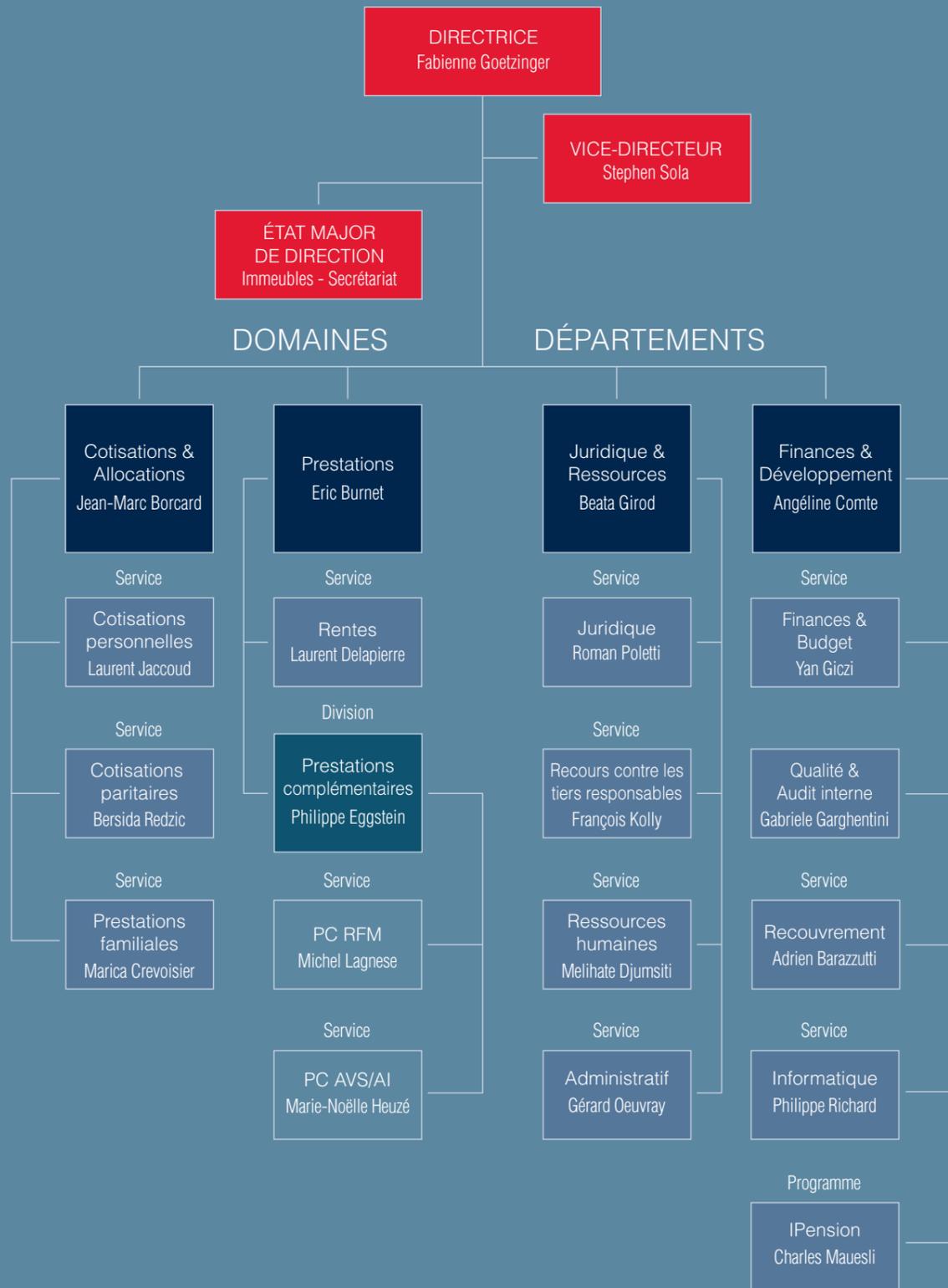
- Fixation et versement des prestations complémentaires AVS/AI (*Loi vaudoise sur les PC du 13.11.2007*).
- Gestion et administration de la Caisse cantonale d'allocations familiales (*LVLA Fam du 23.09.2008*).
- Perception des cotisations professionnelles auprès des exploitants et/ou propriétaires de domaines agricoles et viticoles et versement des allocations de famille (*Charte sociale agricole du 29.11.1965*).

NOS PRESTATIONS

Ensemble aujourd'hui et demain



NOTRE ORGANISATION



SERVICE JURIDIQUE

Le Service juridique est principalement en charge de veiller à la bonne application du droit matériel par les services métiers; outre le soutien nécessaire à ces derniers, il statue sur les oppositions déposées par les assurés et se détermine au niveau judiciaire en cas de recours au Tribunal cantonal, respectivement au Tribunal fédéral.

Parmi les autres tâches du Service juridique figurent également :



- la lutte contre la fraude (*en cas de travail au noir et d'obtention illicite de prestations*);
- le traitement des demandes de remise;
- l'action en réparation de dommage (*art. 52 LAVS*);
- ainsi que le dépôt de plaintes pénales.

Enfin, il assure la veille légale et répond aux procédures de consultation liées à la modification des prescriptions en vigueur.

Le service est composé de 11 personnes.

SERVICE RECOURS CONTRE LES TIERS RESPONSABLES

Dans les cas de décès et d'invalidité, la Caisse de compensation exerce le droit de recours de l'AVS et de l'AI contre tout tiers responsable dès la survenance du décès ou de l'atteinte à la santé de l'assuré/e jusqu'à concurrence des prestations légales.

Le Service recours contre les tiers responsables traite des cas de recours de 5 offices AI (*VD, GE, NE, JU et OAIE*) et de 21 caisses de compensation. À noter que depuis le 1^{er} janvier 2018, l'OFAS a confié à la Direction de la Caisse la gestion du recours en France, en Espagne et au Portugal pour tous les OAI et CC de Suisse.

Le service est composé de 6 personnes.



AGENCES D'ASSURANCES SOCIALES

Réparties sur l'ensemble du canton en 10 Régions d'action sociale, les 34 Agences d'assurances sociales (29 agences et 5 antennes) garantissent un service de proximité et de qualité à l'ensemble de la population vaudoise. Partenaires privilégiés de la Caisse cantonale, elles offrent soutien et conseils en matière d'assurances sociales, assurant ainsi le lien entre les habitants et l'Administration de leur lieu de résidence.

NYON – GLAND

- 01 – Nyon*
- 02 – Gland

JURA – NORD VAUDOIS

- 03 – Le Sentier
- 04 – Orbe
- 05 – Sainte-Croix
- 06 – Yverdon-les-Bains*
- 07 – Grandson
- 08 – Yvonand (antenne)

MORGES – COSSONAY

- 09 – Morges Ouest
- 10 – Morges Est*
- 11 – Cossonay

OUEST LAUSANNOIS

- 12 – Renens*

LAUSANNE

- 13 – Lausanne*

PRILLY – ÉCHALLENS

- 14 – Prilly*
- 15 – Romanel-sur-Lausanne
- 16 – Le Mont-sur-Lausanne
- 17 – Échallens

EST LAUSANNOIS – ORON – LAVAUX

- 18 – Pully*
- 19 – Épalinges
- 20 – Oron

BROYE – VULLY

- 21 – Moudon
- 22 – Lucens
- 23 – Payerne*
- 24 – Avenches

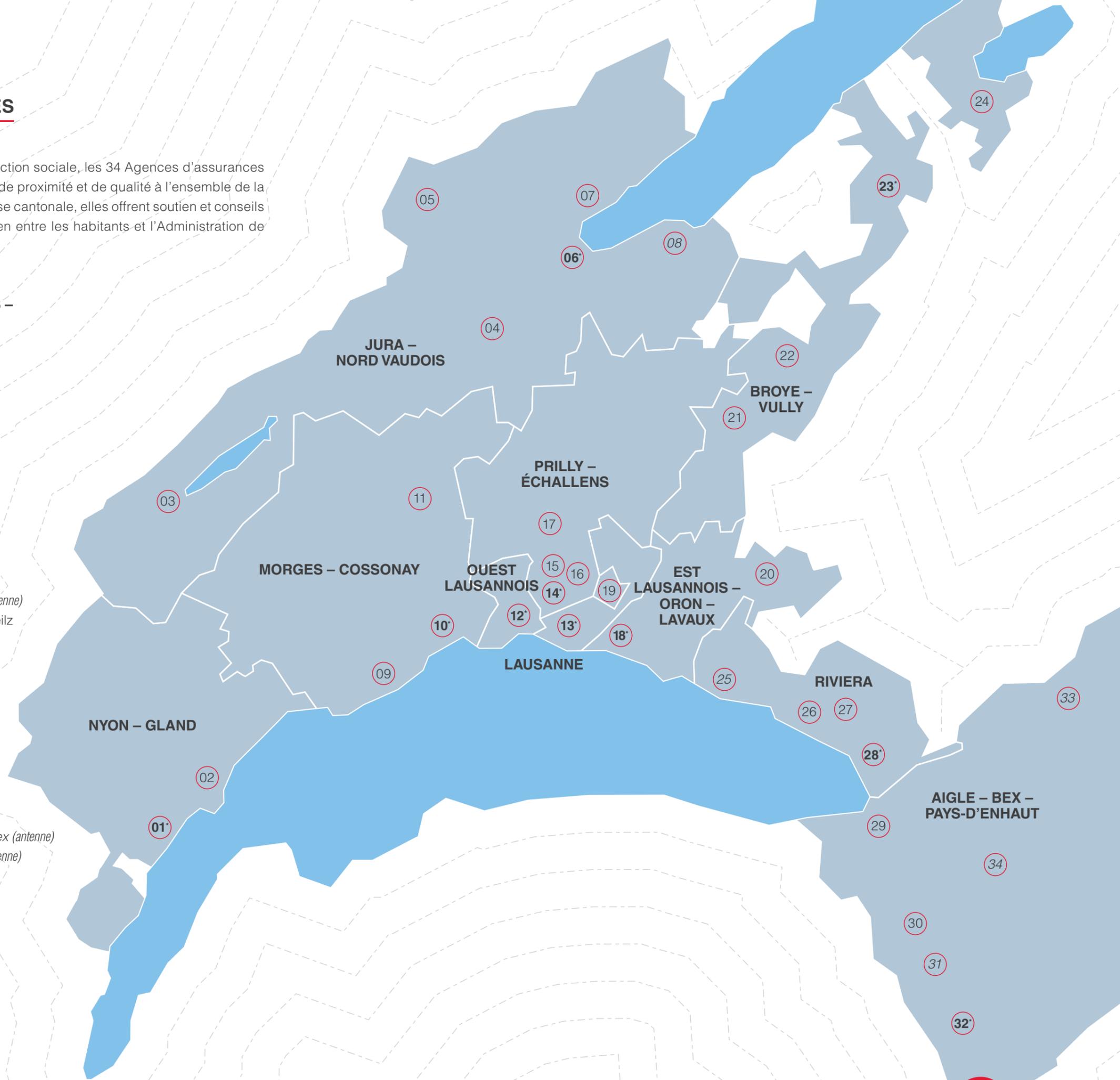
RIVIERA

- 25 – Chexbres (antenne)
- 26 – La Tour-de-Peilz
- 27 – Blonay
- 28 – Montreux*

AIGLE – BEX – PAYS-D'ENHAUT

- 29 – Villeneuve
- 30 – Aigle
- 31 – Ollon (antenne)
- 32 – Bex*
- 33 – Château-d'Oex (antenne)
- 34 – Le Sépey (antenne)

* chefs-lieux des Régions d'action sociale



PROGRAMME iPENSION

Projets actifs
36



PATRICK ZOLLINGER
CHEF DE PROJET

« Pour moi, iPension propose une approche moderne qui simplifiera la vie de nos assurés et affiliés. Ce monde d'innovations offre une aventure humaine et technologique palpitante. »



CLOTILDE VIOGET
CHEFFE DE PROJET

« Au-delà du challenge de participer à la réalisation d'un logiciel premier pilier, iPension est, pour moi, une aventure humaine extraordinaire et enrichissante qui laissera une empreinte forte. »

Collaborateurs
directement impliqués
57

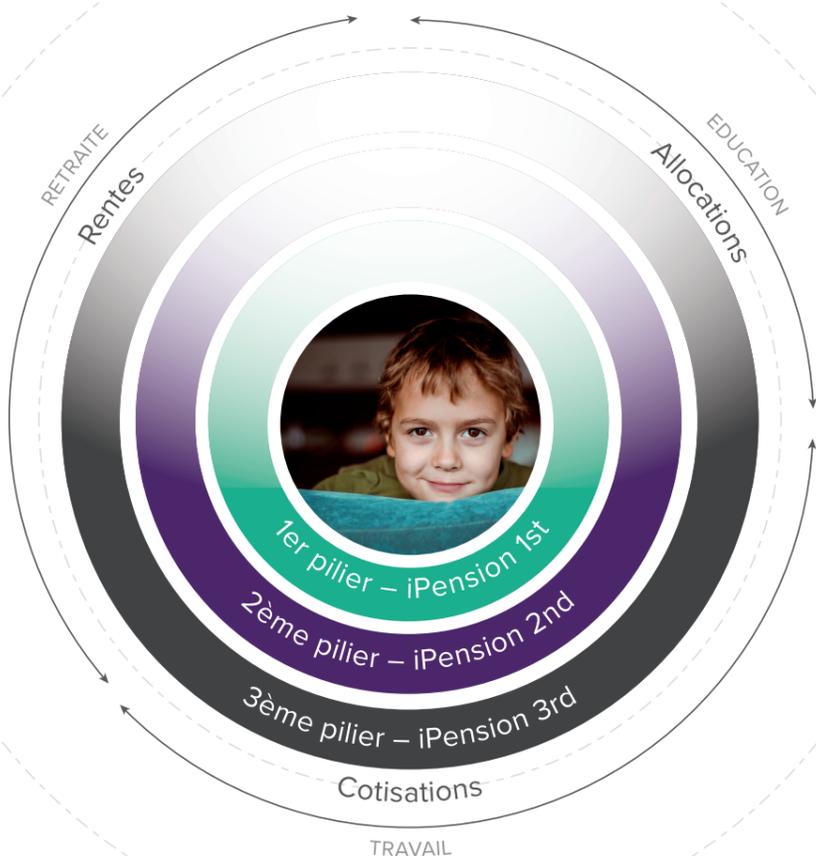


ROBERTO CASELLA
GESTIONNAIRE
AUX COTISATIONS

« Pour moi, iPension représente le futur de la prévoyance en Suisse. En termes de projet, c'est une superbe opportunité de développement personnel. »

iPension SUITE

Logiciel mis en œuvre à la
CAISSE CANTONALE VAUDOISE DE COMPENSATION AVS



- Implication des citoyens en les plaçant au centre des débats
- Simplification administrative pour les entreprises affiliées
- Digitalisation de la prévoyance, pour une plus grande efficacité
- Valorisation des synergies entre les piliers de la prévoyance



FRÉDÉRIC RANNO
RESPONSABLE DE
LA MIGRATION, NEOSIS

« iPension est l'aboutissement d'une vision visant à répondre à une préoccupation majeure des citoyens relative à la prévoyance. iPension souhaite leur donner la possibilité de contrôler leur prévoyance, et ce grâce à un système innovant, modulaire et évolutif qui d'une part, remet les assurés et affiliés au centre de la prévoyance et d'autre part, soutient et facilite le travail des collaborateurs de la Caisse. »

Heures passées
dans les projets
20'305



GUY MALHERBE
RESPONSABLE DU PROGRAMME
iPENSION SUITE,
SWISS PENSION SOLUTIONS

« Pour moi, iPension représente une incroyable aventure humaine qui place les besoins des citoyens et des employeurs au centre de la prévoyance suisse. C'est aussi une opportunité unique d'améliorer la sécurité et la cohésion sociale grâce aux nouvelles technologies digitales et une gouvernance moderne. »



GILBERT CAILLET-BOIS
PRÉSIDENT DU CA,
SWISS PENSION SOLUTIONS

« Pour moi, iPension représente une démarche collaborative qui intègre l'employeur, l'employé et le citoyen pour construire la plateforme de gestion des assurances sociales de demain. Une nouvelle façon de penser les assurances sociales afin de simplifier la gestion administrative pour l'employeur et l'accès à l'information pour le citoyen. »

Une aventure à succès avec nos partenaires



AFFILIATIONS



26'408 employeurs



21'626 indépendants



56'361 non-actifs dont
11'976 étudiants

618 travailleurs
d'un employeur
non tenu de s'affilier

RÉPARTITION DES COTISANTS

20.6%
53.7%
0.6% 25.1%

● Employeurs ● Indépendants ● Non-actifs ● Travailleurs d'un employeur non tenu de s'affilier

Cotisations



112.9 millions
cotisations personnelles
facturées (*en francs*)

950.2 millions
cotisations paritaires
facturées (*en francs*)

Régime fédéral des
allocations familiales
dans l'agriculture



2.8 millions
cotisations LFA
facturées (*en francs*)

Assurance- chômage



200.4 millions
cotisations
facturées (*en francs*)

PRESTATIONS

Rentes AVS



72'498 bénéficiaires
de rentes AVS
1.5 milliard
rentes AVS versées
(en francs)

Rentes AI



19'266 bénéficiaires
de rentes AI
340.5 millions
rentes AI versées
(en francs)

Indemnités journalières AI



2'172
dossiers traités
18'860
décomptes traités
52.7 millions
indemnités versées
(en francs)

Allocations pour impotents AVS



3'601 bénéficiaires
d'allocations
33.1 millions
allocations versées
(en francs)

Allocations pour impotents AI



2'957 bénéficiaires
d'allocations
27.8 millions
allocations versées
(en francs)

Prestations complémentaires

30'886 bénéficiaires PC
570.6 millions PC versées (en francs)
385'385 demandes
de remboursement de frais de soins
68.5 millions
frais de soins versés (en francs)

ALLOCATIONS EN CAS DE SERVICE MILITAIRE ET DE MATERNITÉ (APG) FONDS CANTONAL POUR LA FAMILLE

APG militaires



20'846 demandes

25.8 millions
allocations versées (en francs)

APG maternité



3'319 demandes

41.7 millions
allocations versées (en francs)

Fonds cantonal pour la famille



890 bénéficiaires

1.4 million
montants versés (en francs)

Allocation cantonale maternité

2'631 francs
montant moyen
reçu par famille



4'421 francs
montant moyen
de l'allocation perte
de gain jusqu'aux
6 mois de l'enfant

2'012 francs
montant moyen
de l'allocation pour
femme au foyer

Allocation destinée à compléter les prestations
maternité prévues par le droit fédéral

1'965 familles
ayant reçu une allocation

5.1 millions
allocations versées (en francs)

CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Cotisants Employeurs



28'182 affiliés
183.2 millions cotisations versées (en francs)

Cotisants Indépendants



21'046 affiliés
11.9 millions cotisations versées (en francs)

Bénéficiaires AF Salariés



38'613 bénéficiaires
199.1 millions allocations versées (en francs)

Bénéficiaires AF Indépendants



2'468 bénéficiaires
14.6 millions allocations versées (en francs)

Bénéficiaires AF Non-actifs



4'840 bénéficiaires
27.9 millions allocations versées (en francs)

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES



- Salariés
- Indépendants
- Non-actifs

40'933 allocations pour enfants

18'415 allocations de formation professionnelle

1'907 allocations de naissance adoption

3'216 allocations pour enfants

1'306 allocations de formation professionnelle

60 allocations de naissance adoption

7'089 allocations pour enfants

1'762 allocations de formation professionnelle

185 allocations de naissance adoption

ALLOCATIONS FAMILIALES AGRICOLES (LFA)

Bénéficiaires



2'176 affiliés

Allocations familiales agricoles



8.2 millions
allocations versées (en francs)

COMPLÉMENT AUX ALLOCATIONS LFA

Les allocations prévues dans la Loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA) sont moins élevées que celles prévues par le droit cantonal (LVLA Fam).

Afin de mettre sur un pied d'égalité toutes les personnes travaillant dans le canton de Vaud, un complément cantonal aux allocations familiales dans l'agriculture a été introduit le 1^{er} janvier 2018.

Ce complément permet aux personnes travaillant dans l'agriculture de recevoir des allocations équivalentes à celles prévues par le droit cantonal ; il a été mis en place afin d'assurer une égalité de traitement.



CAISSE AVS PROFESSIONNELLE AGRICOLE, VITICOLE ET RURALE AGRIVIT

Cotisants



3'610

exploitants indépendants

25.4 millions
cotisations facturées
(en francs)

Prestations AVS



3'203

bénéficiaires
rentes AVS

69.4 millions
rentes AVS versées
(en francs)

114 bénéficiaires
allocations pour
impotents AVS

1.1 million
allocations pour
impotents AVS
versées
(en francs)

Prestations AI



156

bénéficiaires
rentes AI

3.0 millions
rentes AI versées
(en francs)

5 bénéficiaires
allocations pour
impotents AI

56'992 francs
allocations pour
impotents AI
versées

APG militaires



209 demandes

285'559 francs
allocations versées

APG maternité



5 demandes

122'053 francs
allocations versées

Indemnités journalières AI



2 dossiers

2 décomptes traités

19'040 francs
indemnités versées

CHARTRE SOCIALE AGRICOLE

Cotisations CAP



6'175 affiliés
dont **3'610** chefs
d'exploitations

23'619
décomptes établis

4.7 millions
cotisations facturées
(en francs)

Prestations CAP



1'469 bénéficiaires

91'527 francs
cotisations d'assurance
professionnelle CAP

2.6 millions
allocations familiales
professionnelles versées
(en francs)

Complément cantonal exploitants agricoles



274'907 francs

Primes LAA



5.8 millions
primes facturées
(en francs)

VERSEMENT DES ALLOCATIONS FAMILIALES

(CAP, article 17a de la Charte sociale agricole)

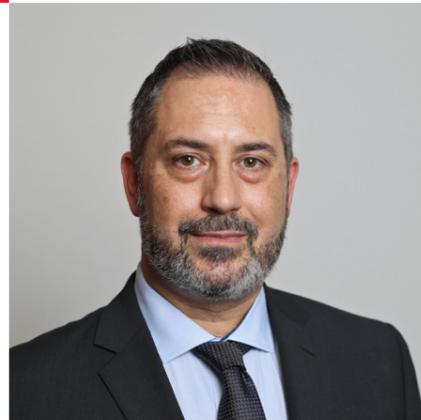
La Caisse de compensation AVS agricole, viticole et rurale Agrivit, par délégation, est chargée de verser les allocations familiales prévues par la Charte aux agriculteurs et aux viticulteurs, selon le barème suivant, fixé dans le Règlement du régime professionnel d'allocations familiales FRV :

- par mois et par enfant jusqu'à 15 ans CHF 70.-
- par mois et par enfant de 16 à 20 ans CHF 100.-
- par allocation de naissance CHF 1'500.-

Ces prestations mensuelles sont portées en déduction des cotisations d'assurance sociale professionnelle (CAP, voir ci-dessus). En revanche, le versement de l'allocation de naissance est effectué directement par la FRV.



CONSEIL ET RÉVISION



5 conseillers
réviseurs

727 contrôles

577'298 francs
rattrapages
de cotisations

Nos 5 experts, tous au bénéfice d'un diplôme de réviseur AVS-Suva, jouent un rôle important d'ambassadeurs de la Caisse.

En effet, outre les tâches légales de révision (*contrôle d'employeur*), de par leurs connaissances approfondies en matière d'assurances sociales, ils créent des relations de confiance et conseillent nos clients et partenaires, qu'il s'agisse de particuliers, de fiduciaires, de petites PME ou de structures plus conséquentes.

Notre Caisse est fière de pouvoir s'appuyer sur des compétences reconnues en matière comptable et juridique pour offrir un soutien aux entreprises qui nous ont choisis pour la gestion de leur 1^{er} pilier.

CONTENTIEUX JURIDIQUE

411'074

Décisions rendues

1'187

Décisions sur opposition

68

Recours interjetés
au Tribunal cantonal

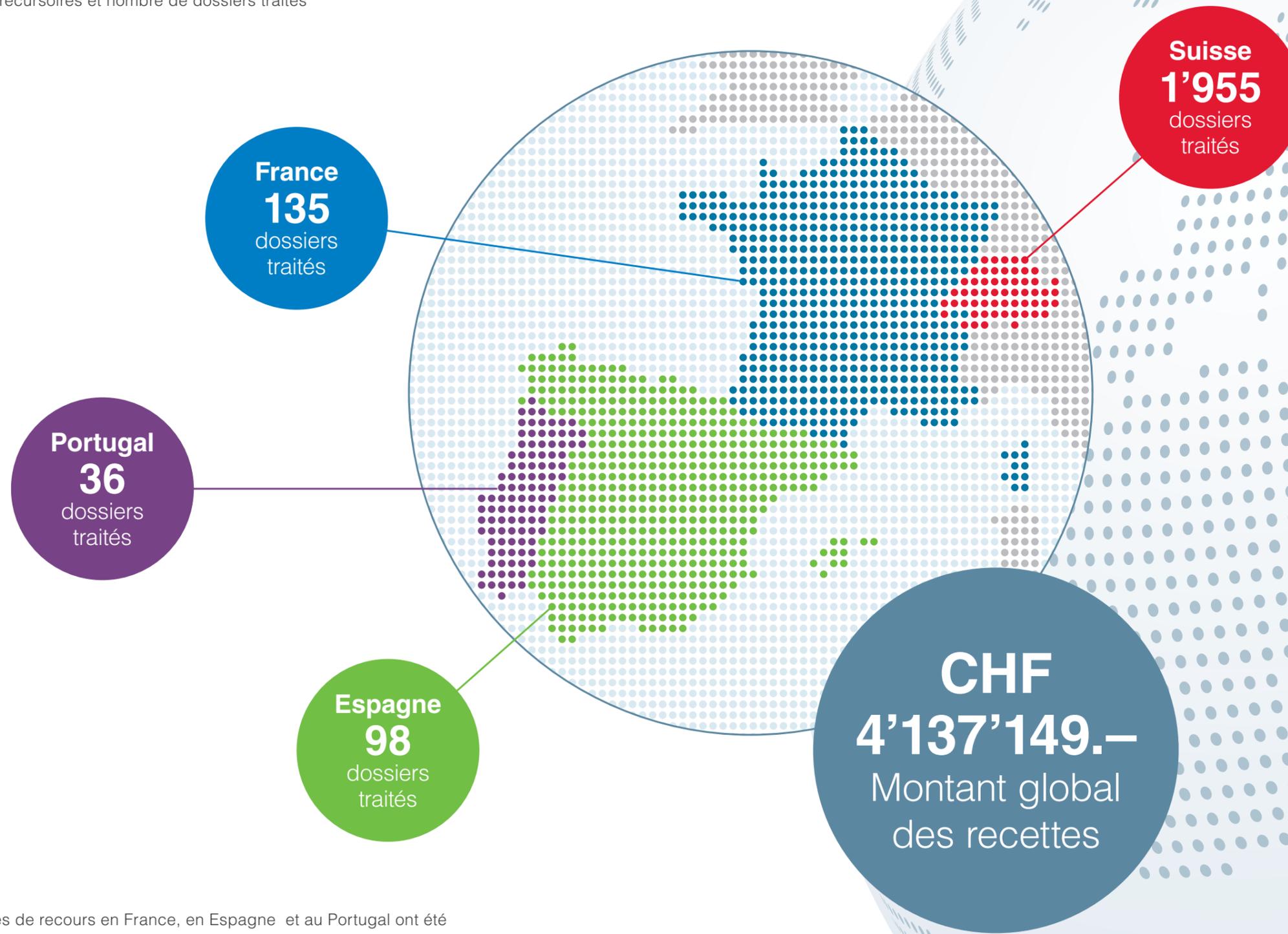
1

Recours interjeté
au Tribunal fédéral

RECOURS CONTRE LES TIERS RESPONSABLES

Volume d'activité par pays

Recettes récursoires et nombre de dossiers traités



Les tâches de recours en France, en Espagne et au Portugal ont été confiées à la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS dès le 1^{er} janvier 2018.

VOLUMES TRAITÉS

Affluence



13'627
visites à la réception
300'019
téléphones reçus

Flux informatiques



321'418
consultations sur notre site internet

Flux papier



274'382
enveloppes reçues
2.8 millions
pages numérisées
1.2 million
enveloppes expédiées

UNE ENTREPRISE FORMATRICE

Formations initiales



9 apprentis employés de commerce
1 apprenti informaticien
1 maturité professionnelle commerciale

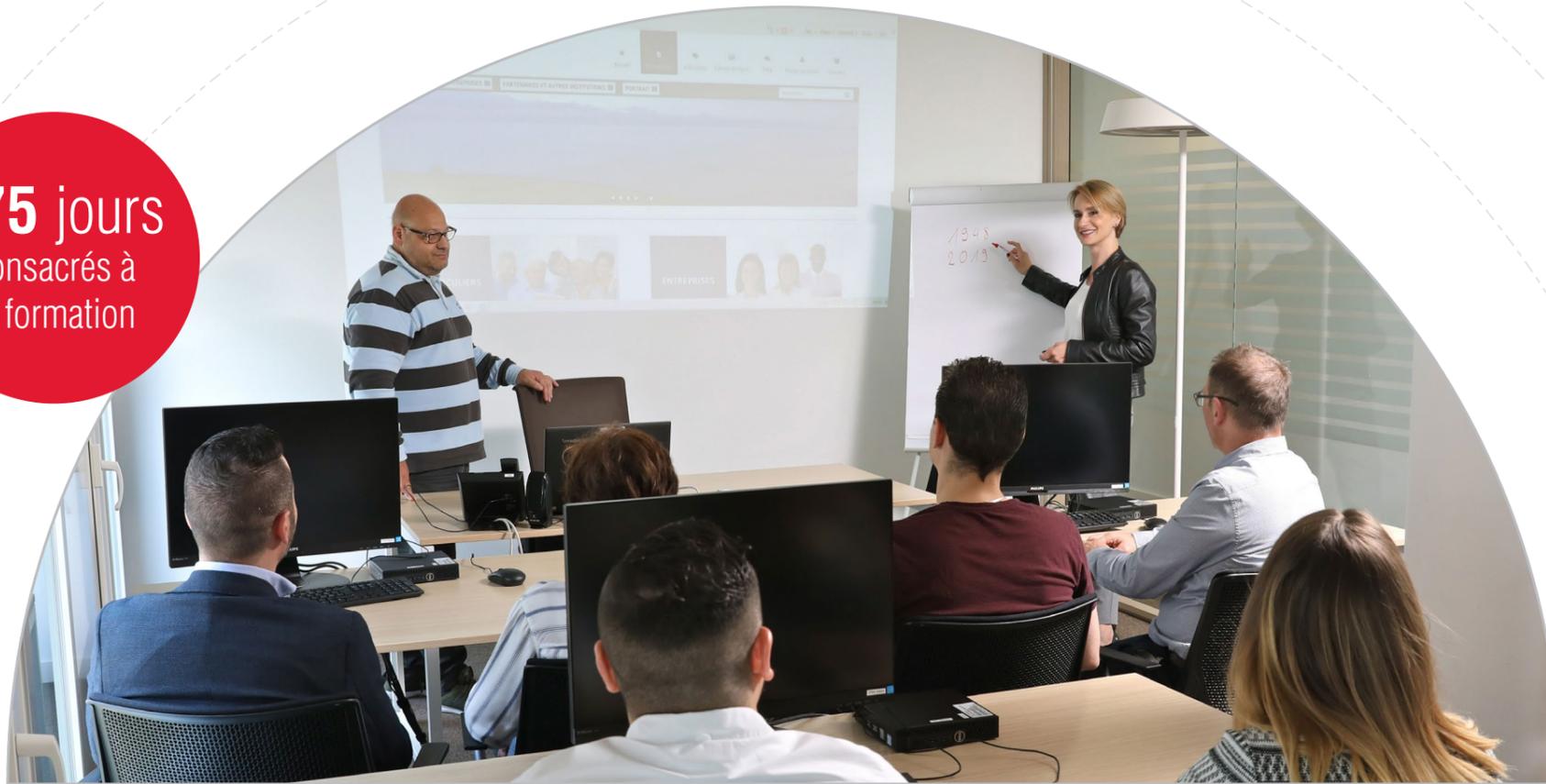
Formateurs



16 formateurs apprentis
5 formateurs FORCCLA
1 expert aux examens de CFC

Budget formation
0.9%
 masse salariale

375 jours
 consacrés à
 la formation



Formations de perfectionnement

70 collaborateurs
246 jours
 de formation

Formations métiers

79 collaborateurs
129 jours
 de formation

REMERCIEMENTS

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nos remerciements vont à nos clients pour la confiance témoignée, aux partenaires, organes et autorités qui nous ont apporté leur soutien et leur collaboration, aux agences d'assurances sociales, ainsi qu'au Comité de direction de la Caisse et à l'ensemble du personnel pour l'important travail fourni durant cette année 2018.

Fabienne Goetzinger

Directrice

Fabrice Ghelfi

**Vice-président du
Conseil d'administration**

COMPOSITION AU 31.12.2018

Président

M. Pierre-Yves MAILLARD

Conseiller d'État

Chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), Lausanne

Vice-président

M. Fabrice GHELFI

Chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH), Lausanne

Membre de la Délégation des affaires du personnel

Membre de la Délégation financière et d'audit

Membres

M. Claude BAEHLER

Agriculteur, Président de Prométerre, Chamby

Membre de la Délégation des affaires immobilières

M. Julien CUÉREL

Syndic de Baulmes

Membre de la Délégation financière et d'audit

M. Yves DEFFERRARD

Responsable du secteur industrie, Unia Région Vaud

Membre de la Délégation des affaires du personnel

M. Marc DEMIERRE

Président de la Fédération vaudoise des entrepreneurs

M. Philippe DIESBACH

Président de Patrimob SA, Lausanne

Président de la Délégation des affaires immobilières

Mme Françoise FAVRE

Cheffe de l'instance juridique, Service de l'emploi, Lausanne

Membre de la Délégation des affaires immobilières

Membre de la délégation financière et d'audit

M. Philippe MEYLAN

Administrateur de sociétés

Membre de la Délégation des affaires immobilières

M. Oscar TOSATO

Conseiller municipal,

Directeur des Sports, de l'intégration et de la protection de la population, Lausanne

Membre de la Délégation pour les affaires du personnel

ANNEXES

Chiffres, nombres et comptes CCAVS

	2017	2018	Variations	
AFFILIATIONS				
Affiliés AVS au cours de l'année			En nombres	En %
Employeurs	24'464	26'408	1'944	7.95
Indépendants	21'245	21'626	381	1.79
Non-actifs	56'360	56'361	1	0.00
Travailleurs d'un employeur non tenu de s'affilier	587	618	31	5.28
Total	102'656	105'013	2'357	2.30

COTISATIONS				
Cotisations			En CHF	En %
Personnelles facturées	115'468'553	112'980'053	-2'488'500	-2.16
Paritaires (<i>employeurs</i>) facturées	915'937'554	950'282'800	34'345'246	3.75
Assurance-chômage facturées	195'277'484	200'464'655	5'187'171	2.66
Régime fédéral des allocations familiales dans l'agriculture (<i>LFA</i>)	2'858'675	2'831'416	-27'259	-0.95
Total	1'229'542'266	1'266'558'924	37'016'658	3.01

PRESTATIONS				
Rentes AVS			En chiffres	En %
Bénéficiaires	71'374	72'498	1'124	1.57
Rentes versées	1'489'862'812	1'510'060'517	20'197'705	1.36
Allocations pour impotents AVS				
Bénéficiaires	3'643	3'601	-42	-1.15
Allocations versées	35'134'082	33'170'430	-1'963'652	-5.59
Rentes AI				
Bénéficiaires	18'937	19'266	329	1.74
Rentes versées	332'266'228	340'509'905	8'243'677	2.48
Allocations pour impotents AI				
Bénéficiaires	2'942	2'957	15	0.51
Allocations versées	27'543'746	27'834'217	290'471	1.05
Indemnités journalières AI				
Nombre de dossiers traités	2'073	2'172	99	4.78
Nombre de décomptes traités	18'102	18'860	758	4.19
Indemnités versées	49'460'753	52'761'274	3'300'521	6.67
Prestations complémentaires				
Bénéficiaires	30'755	30'886	131	0.43
Montants versés	504'436'409	570'601'563	66'165'154	13.12
Demandes de remboursement de frais de soins	357'397	385'385	27'988	7.83
Frais de soins versés	66'209'262	68'530'469	2'321'207	3.51

	2017	2018	Variations	
ALLOCATIONS EN CAS DE SERVICE MILITAIRE ET DE MATERNITE (APG)				
APG militaires			En chiffres	En %
Demandes	21'148	20'846	-302	-1.43
Allocations versées	27'562'676	25'818'811	-1'743'865	-6.33
APG maternité				
Demandes	3'191	3'319	128	4.01
Allocations versées	35'813'171	41'772'361	5'959'190	16.64
Allocation cantonale de maternité			En chiffres	En %
Familles ayant reçu une allocation	1'863	1'965	102	5.48
Allocations versées	5'323'282	5'170'222	-153'060	-2.88
Montants moyens				
Par famille	2'832	2'631	-201	-7.10
Allocation avec perte de gain jusqu'aux 6 mois de l'enfant	4'817	4'421	-396	-8.22
Allocation pour femme au foyer	2'102	2'012	-90	-4.28
Fonds cantonal pour la famille				
Bénéficiaires	778	890	112	14.40
Montants versés	1'445'370	1'447'983	2'613	0.18

ALLOCATIONS FAMILIALES AGRICOLES (LFA)				
			En chiffres	En %
Bénéficiaires	2'279	2'176	-103	-4.52
Allocations versées	8'410'381	8'229'115	-181'266	-2.16

CAISSE AVS PROFESSIONNELLE AGRICOLE, VITICOLE ET RURALE AGRIVIT				
Affiliations / Cotisations			En chiffres	En %
Affiliés (<i>exploitants indépendants</i>)	3'403	3'610	207	6.08
Cotisations AVS/AI/APG facturées	23'807'670	25'470'672	1'663'002	6.99
Rentes AVS				
Bénéficiaires	3'196	3'203	7	0.22
Rentes versées	68'862'086	69'438'805	576'719	0.84
Allocations pour impotents AVS				
Bénéficiaires	111	114	3	2.70
Allocations versées	1'033'073	1'172'745	139'672	13.52
Rentes AI				
Bénéficiaires	167	156	-11	-6.59
Rentes versées	3'743'907	3'087'136	-656'771	-17.54
Allocations pour impotents AI				
Bénéficiaires	5	5	0	0.00
Allocations versées	105'983	56'992	-48'991	-46.23
Indemnités journalières AI				
Nombre de dossiers traités	2	2	0	0.00
Nombre de décomptes traités	11	2	-9	-81.82
Indemnités versées	25'522	19'040	-6'482	-25.40

	2017	2018	Variations	
CAISSE AVS PROFESSIONNELLE AGRICOLE, VITICOLE ET RURALE AGRIVIT (suite)				
APG militaires			En chiffres	En %
Demandes	215	209	-6	-2.79
Allocations versées	367'177	285'559	-81'618	-22.23
APG maternité				
Demandes	5	5	0	0.00
Allocations versées	83'838	122'053	38'215	45.58

CHARTRE SOCIALE AGRICOLE				
Cotisations d'assurance professionnelle (CAP)			En chiffres	En %
Affiliés	6'165	6'175	10	0.16
Décomptes établis	23'723	23'619	-104	-0.44
Cotisations facturées	4'944'928	4'788'744	-156'184	-3.16
Prestations d'assurance professionnelle				
Bénéficiaires	1'507	1'469	-38	-2.52
Cotisations facturées	85'654	91'527	5'873	6.86
Allocations versées	2'809'250	2'674'510	-134'740	-4.80
Complément cantonal exploitations agricoles				
Montants		274'907		
Primes LAA				
Primes facturées	5'630'289	5'857'203	226'914	4.03
Allocations familiales				
Bénéficiaires	0	0	0	0
Allocations versées	0	0	0	0

CONSEIL ET RÉVISION				
			En chiffres	En %
Contrôles	761	727	-34	-4.47
Rattrapages de cotisations	778'300	577'298	-201'002	-25.83

CONTENTIEUX JURIDIQUE				
			En nombres	En %
Décisions rendues	391'697	411'074	19'377	4.95
Décisions sur opposition	1'036	1'187	151	14.58
Recours interjetés au Tribunal cantonal	54	68	14	25.93
Recours interjetés au Tribunal fédéral	4	1	-3	-75.00

	2017	2018	Variations	
COMPTES				
Régimes fédéraux			En CHF	En %
Cotisations AVS/AI/APG	1'026'651'581	1'060'213'827	33'562'246	3.27
Cotisations AC	193'984'593	199'386'259	5'401'666	2.78
Prestations AVS	-1'514'840'794	-1'533'761'897	-18'921'103	1.25
Prestations AI	-456'802'191	-469'249'835	-12'447'644	2.72
Allocations pour perte de gain	-65'876'360	-70'392'086	-4'515'726	6.85
Régime des AF dans l'agriculture	-5'838'397	-5'573'420	264'977	-4.54
Redistribution de la taxe CO2 ¹⁾	-6'781'102	-12'471'097	-5'689'995	83.91
Excédent de dépenses	-829'502'670	-831'848'249	-2'345'579	0.28

¹⁾ Le taux de redistribution étant différent (0.08140% de la masse 2015 redistribuée en 2017 et 0.1475% de la masse 2016 redistribuée en 2018), il n'y a pas de comparaison possible

Compte d'administration Bilan au 31 décembre	31.12.2017	31.12.2018	Variations	
ACTIF			En CHF	En %
Actifs circulants	23'074'112	15'492'681	-7'581'431	-32.86
Trésorerie	17'017'525	8'564'725	-8'452'800	-49.67
Créances clients	4'476'436	4'694'089	217'653	4.86
Autres créances à court terme	1'389'478	1'998'940	609'462	43.86
Actifs de régularisation	190'673	234'927	44'254	23.21
Actifs immobilisés	59'710'840	61'131'181	1'420'341	2.38
Placements	30'001	30'001	0	0.00
Immeubles	56'199'659	55'816'899	-382'760	-0.68
Mobilier, machines, informatique	3'481'180	5'284'281	1'803'101	51.80
Total des actifs	82'784'952	76'623'862	-6'161'090	-7.44
PASSIF				
Fonds étrangers	46'257'986	40'448'101	-5'809'885	-12.56
Dettes à court terme	16'892'662	9'677'447	-7'215'215	-42.71
Dettes à long terme portant intérêts	17'000'000	17'000'000	0	0.00
Provisions	11'834'629	13'576'749	1'742'120	14.72
Passifs de régularisation	530'695	193'905	-336'790	-63.46
Fonds propres	36'526'966	36'175'761	-351'205	-0.96
Réserve légale issue de bénéfices	36'149'210	35'919'566	-229'644	-0.64
Bénéfice de l'exercice	377'756	256'195	-121'561	-32.18
Total des passifs	82'784'952	76'623'862	-6'161'090	-7.44
Compte d'administration CHARGES			En CHF	En %
Charges de personnel	-26'679'880	-28'324'067	-1'644'187	6.16
Frais de locaux	-1'078'129	-1'111'621	-33'492	3.11
Frais généraux et divers	-1'277'592	-1'503'439	-225'847	17.68
Informatique	-2'631'054	-3'086'292	-455'238	17.30
Experts externes	-124'439	-99'381	25'058	-20.14
Frais des activités métier	-5'137'376	-3'612'345	1'525'031	-29.69
Charges à refacturer aux autres institutions	-922'067	-1'564'278	-642'211	69.65
Total des charges d'administration	-37'850'537	-39'301'423	-1'450'886	3.83
PRODUITS				
Contributions fédérales en faveur de la Caisse	17'231'036	17'883'059	652'023	3.78
Résultat des poursuites et sommations	1'537'273	1'650'164	112'891	7.34
Produits pour prestations de service des tâches fédérales	454'468	411'749	-42'719	-9.40
Indemnités pour les frais d'administration des autres tâches	18'674'902	19'051'716	376'814	2.02
Total des prestations d'administration	37'897'679	38'996'688	1'099'009	2.90
Résultat de la fortune	330'614	560'930	230'316	69.66
Bénéfice de l'exercice	377'756	256'195	-121'561	-32.18

Chiffres, nombres et comptes CCAF

	2017	2018	Variations	
			En chiffres	En %
AF aux salariés				
Affiliés	26'430	28'182	1'752	6.63
Cotisations facturées	178'267'314	183'246'992	4'979'678	2.79
Bénéficiaires	35'240	38'613	3'373	9.57
Allocations versées	192'744'201	199'196'077	6'451'876	3.35
Allocations pour enfants	43'434	40'933	-2'501	-5.76
Allocations de formation professionnelle	19'112	18'415	-697	-3.65
Allocations de naissance/adoption	1'729	1'907	178	10.29
AF aux indépendants				
Affiliés	20'093	21'046	953	4.74
Cotisations facturées	12'296'065	11'935'457	-360'608	-2.93
Bénéficiaires	2'341	2'468	127	5.43
Allocations versées	14'050'127	14'606'916	556'789	3.96
Allocations pour enfants	2'988	3'216	228	7.63
Allocations de formation professionnelle	1'293	1'306	13	1.01
Allocations de naissance/adoption	60	60	0	0.00
AF aux non-actifs				
Bénéficiaires	4'342	4'840	498	11.47
Allocations versées	24'020'833	27'965'126	3'944'293	16.42
Allocations pour enfants	6'260	7'089	829	13.24
Allocations de formation professionnelle	1'539	1'762	223	14.49
Allocations de naissance/adoption	237	185	-52	-21.94

Bilan au 31 décembre	31.12.2017	31.12.2018	Variations	
			En CHF	En %
ACTIF				
Actifs circulants	52'310'219	46'830'153	-5'480'066	-10.48
Trésorerie	30'783'679	27'633'185	-3'150'494	-10.23
Créanciers clients	18'544'772	15'057'255	-3'487'517	-18.81
Autres créances à court terme	2'981'768	2'987'713	5'945	0.20
Actifs de régularisation	0	1'152'000	1'152'000	100.00
Actifs immobilisés	17'804'830	17'805'300	470	0.00
Placements	17'804'830	17'805'300	470	0.00
Total des actifs	70'115'049	64'635'453	-5'479'596	-7.82
PASSIF				
Fonds étrangers	14'905'873	16'891'260	1'985'387	13.32
Dettes à court terme	3'101'537	3'042'695	-58'842	-1.90
Passifs de régularisation	1'827'110	2'484'331	657'221	35.97
Provisions	607'960	3'888'249	3'280'289	539.56
Fonds cantonal pour la famille	9'369'266	7'475'985	-1'893'281	-20.21
Fonds propres	55'209'176	47'744'193	-7'464'983	-13.52
Réserve générale	64'090'642	55'209'176	-8'881'466	-13.86
Bénéfice / Perte de l'exercice	-8'881'466	-7'464'983	1'416'483	-15.95
Total des passifs	70'115'049	64'635'453	-5'479'596	-7.82

Compte de résultat du 01.01 au 31.12			Variations	
			En CHF	En %
EXPLOITATION				
Perte d'exploitation des employeurs	-15'350'631	-16'241'694	-891'063	5.80
Cotisations nettes AF des employeurs	175'717'014	181'216'567	5'499'553	3.13
Prestations nettes AF aux employeurs	-191'067'645	-197'458'261	-6'390'616	3.34
Bénéfice d'exploitation des fonds	4'031'230	6'202'624	2'171'394	53.86
Cotisations aux divers fonds facturées aux employeurs	18'424'122	18'923'497	499'375	2.71
Contributions aux divers fonds	-19'112'134	-18'923'497	188'637	-0.99
Compensation à 60% du fonds	4'719'242	6'202'624	1'483'382	31.43
Résultat d'exploitation des indépendants	0	0	0	0.00
Cotisations nettes AF des indépendants	12'494'428	12'138'801	-355'627	-2.85
Prestations nettes AF aux indépendants	-13'785'643	-14'344'487	-558'844	4.05
Contributions du fonds de compensation des indépendants	1'291'215	2'205'686	914'471	70.82
Résultat d'exploitation des AF et non-actifs	0	0	0	0.00
Prestations nettes AF aux non-actifs	-22'644'300	-26'033'998	-3'389'698	14.97
Contributions du Canton pour les AF aux non-actifs	22'644'300	26'033'998	3'389'698	14.97
Résultat d'exploitation des allocations maternité cantonales	0	0	0	0.00
Prestations nettes Allocations maternité	-5'307'245	-5'170'222	137'023	-2.58
Contributions du Canton pour les allocations maternité	5'307'245	5'170'222	-137'023	-2.58
Résultat d'exploitation des PC Familles et Rentes-pont	0	0	0	0.00
Cotisations PC Familles et Rentes-pont	10'705'017	11'001'729	296'712	2.77
Contribution au fonds PC Familles et Rentes-pont	-10'705'017	-11'001'729	-296'712	2.77
Résultat d'exploitation AF Valaisanne	0	0	0	0.00
Cotisations nettes AF Valaisanne	1'709'186	1'482'858	-226'328	-13.24
Prestations nettes AF Valaisanne	-1'303'303	-1'237'078	66'225	-5.08
Compensation selon convention	-405'883	-245'780	160'103	-39.45
Bénéfice / Perte d'exploitation	-11'319'401	-10'039'070	1'280'331	-11.31

Compte de résultat du 01.01 au 31.12			Variations	
			En CHF	En %
ADMINISTRATION				
Participation aux frais d'administration	6'380'242	6'564'558	184'316	2.89
Frais d'administration	-4'007'200	-4'070'443	-63'243	1.58
Revenu net des capitaux	136'204	142'916	6'712	4.93
Revenu net des immeubles	-4'900	0	4'900	-100.00
Rendement en faveur du Fonds cantonal pour la famille	-66'411	-62'944	3'467	-5.22
Bénéfice d'administration	2'437'935	2'574'087	136'152	5.58
Résultat - Bénéfice / Perte	-8'881'466	-7'464'983	1'416'483	-15.95



Rapport de gestion

Exercice 2018

Lausanne, avril 2019

Fédération rurale vaudoise
Avenue des Jordils 1
Case postale 1080
1001 Lausanne
www.prometerre.ch

Table des matières

1	Introduction.....	3
2	Activités.....	4
2.1	Evolution des membres et de leur revenu.....	4
2.2	Evolution de la CAP et de la CGAS.....	5
2.3	Allocations familiales.....	7
2.4	Pont AVS	8
2.5	Dépannage.....	9
2.6	Assurance-accidents (LAA) et assurance-maladie (LAMal)	9
2.7	Frais d'administration du système de prévoyance sociale de la Charte	10
2.8	Apport de la profession.....	10
2.9	Protection juridique	10
2.10	Cotisation à Prométerre.....	11
2.11	Produits des placements mobiliers et immobiliers	11
2.12	Autres charges d'exploitation et promotion.....	12
3	Comptes annuels	13
3.1	Compte de résultat	13
3.2	Bilan	14
3.3	Annexe aux comptes	15
3.4	Tableaux du Pont AVS	18
3.5	Rapport de l'organe de révision	19
3.6	Budget.....	20
4	Conclusion	21

1 Introduction

La naissance de la FRV coïncide avec l'entrée en vigueur de la Loi réglant le paiement des allocations familiales et encourageant d'autres mesures de prévoyance sociale dans l'agriculture et la viticulture (Charte sociale agricole) du 29 novembre 1965 et qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1966. L'article 1 de la Charte sociale agricole (ci-après « Charte ») fixe le but de la Loi et c'est dans ce même article que la Fédération rurale vaudoise de mutualité et d'assurance sociales (ci-après « FRV ») trouve l'origine de sa création : « L'Etat encourage la prévoyance sociale dans l'agriculture et la viticulture, en particulier les prestations d'allocations familiales, et peut soutenir d'autres mesures à caractère social ou d'entraide professionnelle, organisées par la Caisse agricole. (...) Il exerce sa haute surveillance sur l'activité de l'association professionnelle agricole de mutualité et d'assurances sociales, reconnue conformément à l'article 16 de la présente loi (ci-après : Caisse agricole). ».

Le cercle des personnes admises au sein de la FRV est constitué :

 des membres, soit le cercle familial agricole, qui comprend :

- les chefs d'exploitation, le ou les co-exploitants, leur conjoint et leurs enfants jusqu'au 31 décembre de l'année des 20 ans;
- les collaborateurs familiaux, leur conjoint et leurs enfants jusqu'au 31 décembre de l'année des 20 ans;

 des affiliés, à savoir :

- les personnes morales exerçant une activité agricole;
- les sociétés ou syndicats agricoles, d'alpage, bovins, chevalins, d'élevage, etc., constitués en majeure partie de chefs d'exploitation d'ores et déjà membres à titre personnel de la FRV;
- les personnes physiques exerçant une activité agricole à titre accessoire;
- les membres du Groupement vaudois des vigneron-tâcherons;
- les anciens membres de la FRV qui n'ont plus la qualité de chef d'exploitation

Par leur adhésion à la FRV, les membres et les affiliés ont accès à une large palette de produits d'assurance dont l'objectif prioritaire est d'éviter doublons et lacunes dans les couvertures d'assurances sociales et privées. Parmi les produits de la palette, les membres et affiliés ont notamment accès aux prestations des 1^{er} et 2^{ème} piliers, au Pont AVS, à la LAA, à l'assurance obligatoire des soins et aux assurances complémentaires au sens de la LAMal, aux indemnités journalières professionnelles, au dépannage agricole ou familial, à une protection juridique professionnelle et privée, mais également à des conseils en matière d'assurance et de prévoyance, ainsi qu'à la gestion administrative du personnel. Les membres de la FRV bénéficient en outre de la défense de leurs intérêts professionnels par Prométerre, Association vaudoise de promotion des métiers de la terre, ainsi que des allocations familiales professionnelles prévues par la Charte.

Pour financer le paiement des allocations familiales et le soutien d'autres mesures à caractère social dans l'agriculture, la Charte prévoit un co-financement par l'Etat et la profession. A l'origine et ce jusqu'au 31 décembre 2017, le montant de l'aide de l'Etat était compris entre CHF 1'500'000.00 et CHF 2'000'000.00; l'apport de la profession quant à lui devait être de CHF 1'500'000.00 au moins.

Conscients du fait que les montants n'ont pas évolué depuis l'entrée en vigueur de la Charte, alors même que le système des allocations familiales a subi entretemps de sérieuses modifications (notamment avec l'entrée en vigueur de la LAFam) et, tenant compte des évolutions d'ores et déjà programmées de la LVLAFam en 2019 et 2022 qui auront pour effet de creuser l'écart entre les régimes d'allocations familiales applicables à l'agriculture et ceux des autres secteurs de l'économie, l'Etat et la profession se sont entendus pour procéder à une révision de la Charte. La modification de la Charte du 13 décembre 2017 a été l'occasion d'apporter à ce texte datant de 1965 diverses améliorations de nature formelle et de prévoir que désormais, l'aide de l'Etat et le cofinancement professionnel seraient l'un et l'autre de CHF 2'000'000.00 au moins par année. La Charte révisée est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

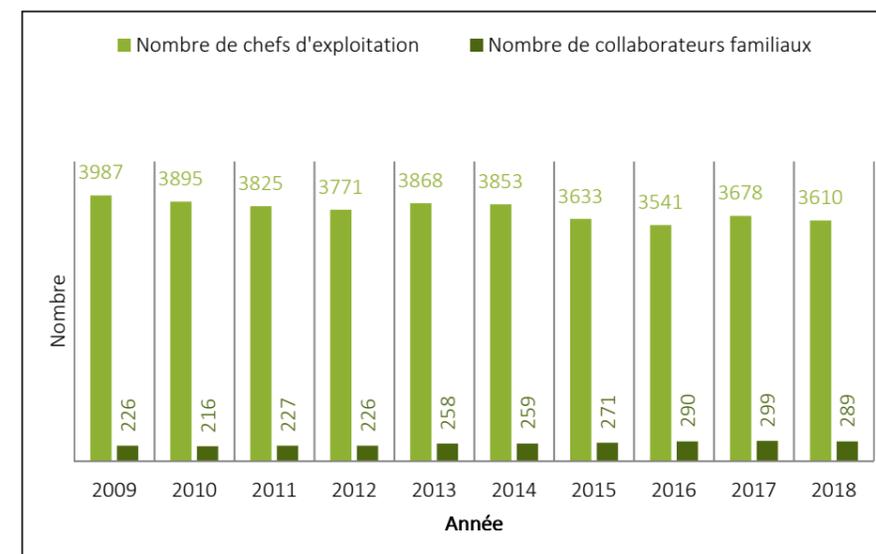
En 2018, l'aide de l'Etat au titre de la Charte s'est finalement montée à CHF 2'500'000.00, soit CHF 500'000.00 de plus par rapport à l'année 2017. Ce supplément traduit la volonté conjointe de l'Etat et de la profession de combler l'écart entre les allocations familiales de l'agriculture et celles des régimes fédéraux et cantonaux applicables au reste de la population.

2 Activités

2.1 Evolution des membres et de leur revenu

Le tableau n° 1 ci-dessous présente l'évolution du nombre de chefs d'exploitation et des collaborateurs familiaux au cours des 10 dernières années.

Tableau n° 1
Exploitants et collaborateurs familiaux payeurs de CAP



N.B. pour la bonne compréhension du tableau n° 1 : une association d'exploitants peut comprendre plusieurs payeurs de CAP. En outre, lorsqu'une exploitation est remise en cours d'année (par exemple du père au fils), il y a deux payeurs de CAP.

1 Introduction

La naissance de la FRV coïncide avec l'entrée en vigueur de la Loi réglant le paiement des allocations familiales et encourageant d'autres mesures de prévoyance sociale dans l'agriculture et la viticulture (Charte sociale agricole) du 29 novembre 1965 et qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1966. L'article 1 de la Charte sociale agricole (ci-après « Charte ») fixe le but de la Loi et c'est dans ce même article que la Fédération rurale vaudoise de mutualité et d'assurance sociales (ci-après « FRV ») trouve l'origine de sa création : « L'Etat encourage la prévoyance sociale dans l'agriculture et la viticulture, en particulier les prestations d'allocations familiales, et peut soutenir d'autres mesures à caractère social ou d'entraide professionnelle, organisées par la Caisse agricole. (...) Il exerce sa haute surveillance sur l'activité de l'association professionnelle agricole de mutualité et d'assurances sociales, reconnue conformément à l'article 16 de la présente loi (ci-après : Caisse agricole). ».

Le cercle des personnes admises au sein de la FRV est constitué :

des membres, soit le cercle familial agricole, qui comprend :

- les chefs d'exploitation, le ou les co-exploitants, leur conjoint et leurs enfants jusqu'au 31 décembre de l'année des 20 ans;
- les collaborateurs familiaux, leur conjoint et leurs enfants jusqu'au 31 décembre de l'année des 20 ans;

des affiliés, à savoir :

- les personnes morales exerçant une activité agricole;
- les sociétés ou syndicats agricoles, d'alpage, bovins, chevalins, d'élevage, etc., constitués en majeure partie de chefs d'exploitation d'ores et déjà membres à titre personnel de la FRV;
- les personnes physiques exerçant une activité agricole à titre accessoire;
- les membres du Groupement vaudois des vigneron-tâcherons;
- les anciens membres de la FRV qui n'ont plus la qualité de chef d'exploitation

Par leur adhésion à la FRV, les membres et les affiliés ont accès à une large palette de produits d'assurance dont l'objectif prioritaire est d'éviter doublons et lacunes dans les couvertures d'assurances sociales et privées. Parmi les produits de la palette, les membres et affiliés ont notamment accès aux prestations des 1^{er} et 2^{ème} piliers, au Pont AVS, à la LAA, à l'assurance obligatoire des soins et aux assurances complémentaires au sens de la LAMal, aux indemnités journalières professionnelles, au dépannage agricole ou familial, à une protection juridique professionnelle et privée, mais également à des conseils en matière d'assurance et de prévoyance, ainsi qu'à la gestion administrative du personnel. Les membres de la FRV bénéficient en outre de la défense de leurs intérêts professionnels par Prométerre, Association vaudoise de promotion des métiers de la terre, ainsi que des allocations familiales professionnelles prévues par la Charte.

Pour financer le paiement des allocations familiales et le soutien d'autres mesures à caractère social dans l'agriculture, la Charte prévoit un co-financement par l'Etat et la profession. A l'origine et ce jusqu'au 31 décembre 2017, le montant de l'aide de l'Etat était compris entre CHF 1'500'000.00 et CHF 2'000'000.00; l'apport de la profession quant à lui devait être de CHF 1'500'000.00 au moins.

Conscients du fait que les montants n'ont pas évolué depuis l'entrée en vigueur de la Charte, alors même que le système des allocations familiales a subi entretemps de sérieuses modifications (notamment avec l'entrée en vigueur de la LAFam) et, tenant compte des évolutions d'ores et déjà programmées de la LVLAFam en 2019 et 2022 qui auront pour effet de creuser l'écart entre les régimes d'allocations familiales applicables à l'agriculture et ceux des autres secteurs de l'économie, l'Etat et la profession se sont entendus pour procéder à une révision de la Charte. La modification de la Charte du 13 décembre 2017 a été l'occasion d'apporter à ce texte datant de 1965 diverses améliorations de nature formelle et de prévoir que désormais, l'aide de l'Etat et le cofinancement professionnel seraient l'un et l'autre de CHF 2'000'000.00 au moins par année. La Charte révisée est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

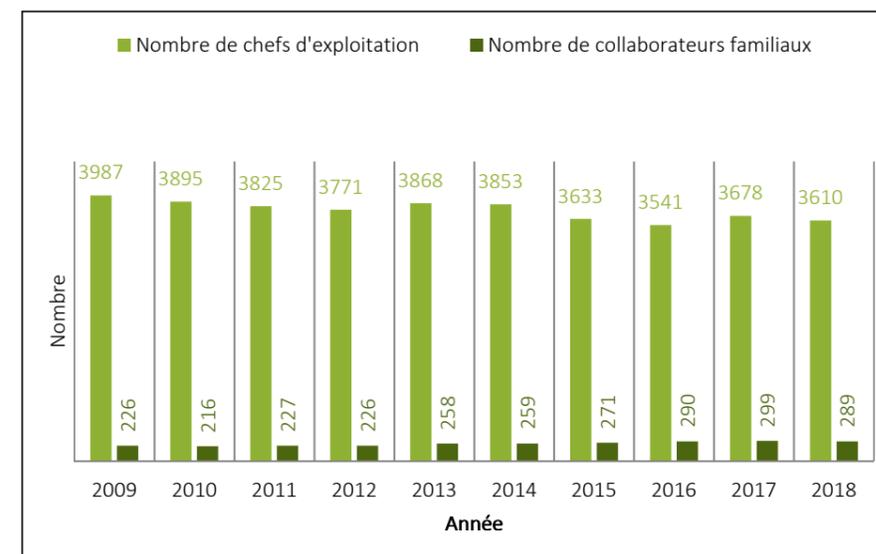
En 2018, l'aide de l'Etat au titre de la Charte s'est finalement montée à CHF 2'500'000.00, soit CHF 500'000.00 de plus par rapport à l'année 2017. Ce supplément traduit la volonté conjointe de l'Etat et de la profession de combler l'écart entre les allocations familiales de l'agriculture et celles des régimes fédéraux et cantonaux applicables au reste de la population.

2 Activités

2.1 Evolution des membres et de leur revenu

Le tableau n° 1 ci-dessous présente l'évolution du nombre de chefs d'exploitation et des collaborateurs familiaux au cours des 10 dernières années.

Tableau n° 1
Exploitants et collaborateurs familiaux payeurs de CAP



N.B. pour la bonne compréhension du tableau n° 1 : une association d'exploitants peut comprendre plusieurs payeurs de CAP. En outre, lorsqu'une exploitation est remise en cours d'année (par exemple du père au fils), il y a deux payeurs de CAP.

Le tableau n° 2 ci-dessous présente un comparatif de l'évolution des revenus dans l'agriculture vaudoise entre 2017 et 2018.

Tableau n° 2
Revenus

	2017		2018	
Revenu agricole	150'061'764.50	65.20%	158'202'263.00	65.20%
Revenu accessoire	80'235'602.75	34.80%	84'588'196.00	34.80%
Revenu familial	230'297'367.25	100.00%	242'790'458.00	100.00%

2.2 Evolution de la CAP et de la CGAS

Au sens de la Charte, le financement de la FRV correspond au résultat du produit combiné de l'encaissement de la CAP et de la CGAS.

🌿 Situation et évolution de la CAP

Tableau n° 3

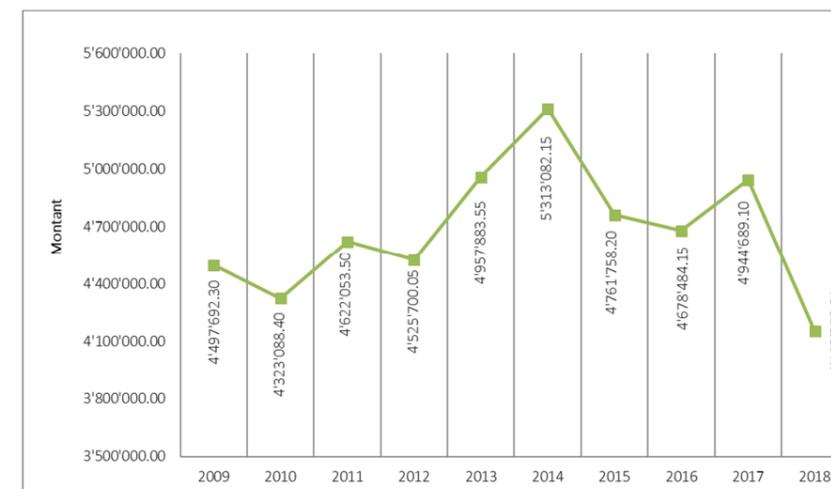
Répartition 2018 des membres et affiliés de la FRV et de la CAP

Catégories	Membres ou affiliés		CAP	
	2017	2018	2017	2018
Chefs d'exploitation	3'678	3'610	4'249'303.30	3'412'720.00
Collaborateurs familiaux	299	289	49'706.50	49'455.00
Personnes morales exerçant une activité agricole	57	64	64'600.00	75'700.00
Sociétés ou syndicats agricoles, d'alpage, bovins, chevalins, d'élevage, etc.	30	34	9'500.00	9'800.00
Personnes physiques exerçant une activité agricole à titre accessoire	300	291	180'668.95	172'710.00
Vignerons-tâcherons	56	57	16'800.00	17'100.00
Anciens membres de la FRV	1'745	1'830	374'110.35	414'786.00
Totaux	6'165	6'175	4'944'689.10	4'152'271.00

La diminution du nombre des chefs d'exploitation entre 2017 et 2018, de l'ordre d'un peu moins de 2% correspond à l'évolution économique effective de la branche. Pour le reste, qu'il s'agisse des collaborateurs familiaux ou des affiliés de la FRV, le nombre global d'adhérents peut être considéré comme stable.

Le produit de la CAP est de CHF 4'152'270.31 en 2018, en diminution de CHF 792'418.79 par rapport à 2017. Caractérisé par d'importantes fluctuations, l'historique du produit de la CAP amène à relativiser l'importance de cette baisse. En effet, la CAP des membres étant fonction du revenu, il peut y avoir des écarts importants d'une année à l'autre, à la hausse comme à la baisse, puisque des évolutions de revenus peuvent intervenir pour des périodes antérieures. La provision pour baisse de la CAP a précisément été créée à l'époque pour absorber ce type de fluctuations. Elle a donc été mise à contribution cette année à hauteur de CHF 247'729.69.

Tableau n° 4
Evolution du produit de la CAP



🌿 Situation et évolution de la CGAS

Tableau n° 5
Evolution du produit de la CGAS



Bien que la tendance sur les 10 dernières années soit à la baisse, le produit de la CGAS est en augmentation en 2018, à CHF 91'527.15 (contre CHF 85'654.00 en 2017). Quelques corrections de revenus intervenues pendant l'année expliquent cette légère embellie.

Le produit combiné de l'encaissement de la CAP et de la CGAS représente donc au total CHF 4'243'797.46.

2.3 Allocations familiales

Allocations de naissance, allocations enfants jusqu'à 15 ans et allocations enfants de 16 à 20 ans (allocations familiales professionnelles)

Tableau n° 6

Evolution des allocations familiales professionnelles depuis l'année 2009 (en CHF)

Allocations :	2009	2010	2011	2012	2013
de naissance	126'613.00	103'500.00	133'500.00	101'113.00	109'500.00
enfants jusqu'à 15 ans	2'182'655.45	2'117'442.35	1'831'564.00	1'501'980.00	1'660'620.00
enfants de 16 à 20 ans	773'280.00	733'120.00	851'958.00	1'047'290.00	1'179'538.00
Total	3'082'548.45	2'954'062.35	2'817'022.00	2'650'383.00	2'949'658.00

Allocations :	2014	2015	2016	2017	2018
de naissance	91'500.00	60'000.00	70'500.00	43'500.00	49'500.00
enfants jusqu'à 15 ans	1'485'420.00	1'418'760.00	1'868'680.00	1'793'920.00	1'730'630.00
enfants de 16 à 20 ans	1'272'810.00	1'182'418.00	1'138'896.00	1'015'330.00	943'880.00
Sous-total	2'849'730.00	2'661'178.00	3'078'076.00	2'852'750.00	2'724'010.00
complément AF	-	-	-	-	274'907.48
Total	2'849'730.00	2'661'178.00	3'078'076.00	2'852'750.00	2'998'917.48

N.B. : les dernières augmentations du niveau des allocations sont intervenues en 2008, 2013 et 2016

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les allocations familiales versées en application de la Charte (ou allocations familiales professionnelles) se montent à CHF 70.00 pour les enfants jusqu'à 15 ans et à CHF 100.00 pour les adolescents jusqu'à 20 ans. L'allocation de naissance quant à elle est fixée à CHF 1'500.00. En 2018, le montant total des allocations familiales professionnelles versées aux bénéficiaires des métiers de la terre s'est élevé à CHF 2'724'010.00, soit une diminution de l'ordre de 4.51% par rapport à 2017.

Complément aux allocations familiales professionnelles

L'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 de la Charte révisée, de même que le versement complémentaire de CHF 500'000.00 de la part de l'Etat ont ouvert la porte au versement d'un complément aux allocations familiales professionnelles aux familles qui bénéficient des allocations familiales fédérales de la LFA. L'idée a été de mettre ces familles au bénéfice de prestations au moins égales à celles que touchent les familles qui, en raison de l'exercice d'activités accessoires extra agricoles, reçoivent les allocations supérieures fondées sur la législation vaudoise sur les allocations familiales (LVLAFam). Ce complément s'est élevé à CHF 274'907.48.

Vu la difficulté à anticiper la natalité et dans la mesure également où 2019 et 2022 coïncideront avec des augmentations programmées des allocations familiales au sens de LVLAFam, le solde non-utilisé de CHF 225'092.52 a été provisionné et sera affecté au comblement des écarts entre les allocations familiales des familles agricoles et celles du reste de la population.

L'agriculture devant être envisagée de manière globale, il est utile de rappeler qu'un complément d'allocations familiales de même nature, dont le financement est entièrement assumé par le Canton, a également été prévu pour les travailleurs agricoles.

Synthèse de l'année 2018 en matière d'allocations familiales professionnelles

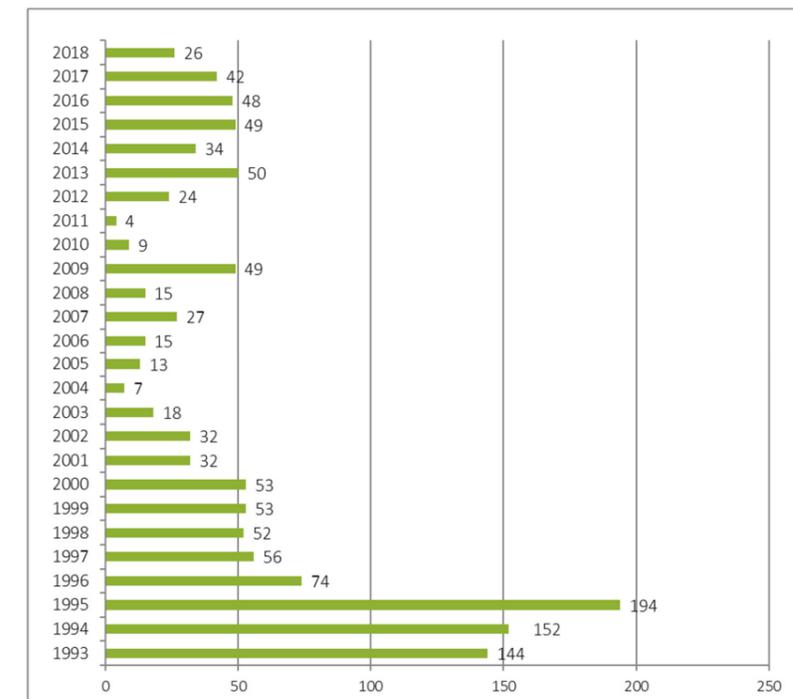
Au final, les comptes 2018 présentent une charge globale d'allocations familiales professionnelles de CHF 3'224'010.00, provision comprise. La participation de l'Etat s'étant montée à CHF 2'500'000.00, la FRV a donc complété la participation du Canton à la hauteur de CHF 724'010.00.

2.4 Pont AVS

Depuis 2010, la part de la FRV au Pont AVS est de CHF 375'000.00; elle correspond à 50% du versement de l'adhérent, mais au plus CHF 500.00. En 2018, le coût du Pont AVS, qui comprend aussi la rémunération des avoirs au taux minimum LPP, s'est élevé à CHF 735'945.04. Le nombre des nouveaux adhérents (26) a été un peu plus faible qu'à l'accoutumée, mais il reste dans la moyenne du rythme de renouvellement annuel nécessaire permettant de maintenir l'effectif.

Tableau n° 7

Nombre d'adhésions au pont AVS par année

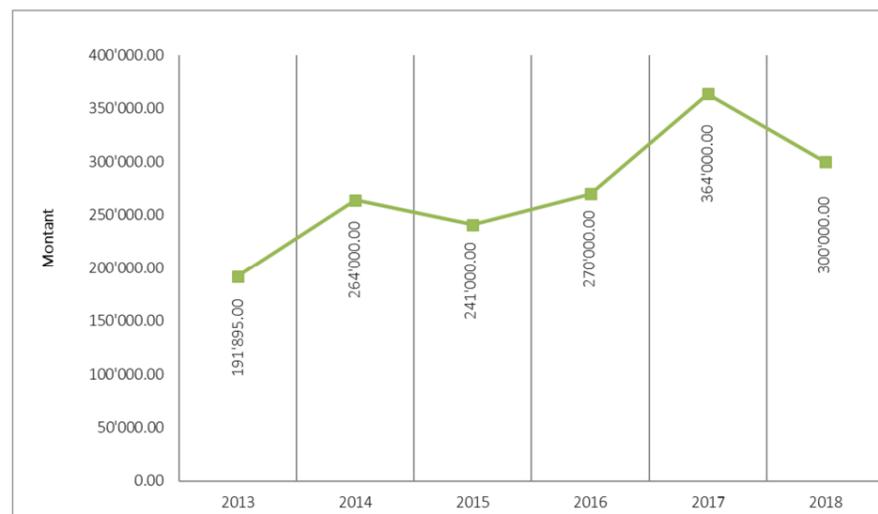


Eléments statistiques complémentaires :	2017	2018
• Cotisants au 31.12	758	751
• Nombre de bénéficiaires de rentes au 31.12	178	199
• Nombre de bénéficiaires de capital décès au 31.12	1	1

2.5 Dépannage

Depuis le 1er janvier 2010, les prestations de dépannage sont dispensées par Terreemploi Sàrl, filiale de Prométerre, qui regroupe toutes activités en rapport avec la main d'œuvre dans le secteur agricole. La Loi sur l'agriculture vaudoise, entrée en vigueur le 1er janvier 2011, prévoit un soutien au dépannage. En 2013, une convention de subventionnement en faveur du dépannage a été signée par l'Etat de Vaud et Terreemploi. Cette convention garantit à Terreemploi le financement de 50% des frais de dépannage, à concurrence d'un montant maximum de CHF 350'000.00. Ce plafonnement du subventionnement a été porté à CHF 400'000.00 à partir du 1er janvier 2018. Lorsque, comme en 2017 et en raison du nombre élevé d'heures de dépannage, la contribution de l'Etat ne couvre pas le 50% des coûts, la FRV supporte la part excédentaire. La contribution de la FRV en faveur des activités de Terreemploi s'est ainsi élevée à CHF 191'895.00 en 2013, à CHF 264'000.00 en 2014, à CHF 241'000.00 en 2015, à CHF 270'000.00 en 2016, à CHF 364'000.00 en 2017 et à CHF 300'000.00 en 2018.

Tableau n° 8
Contribution de la FRV au dépannage



2.6 Assurance-accidents (LAA) et assurance-maladie (LAMal)

C'est la Société d'assurance dommages FRV SA, filiale de la FRV, qui assure les travailleurs agricoles selon la LAA (assurance-accidents), la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS (ci-après « CCVD ») étant chargée de l'encaissement des primes. Ces primes, facturées en pourcents des salaires déclarés à l'AVS, transitent par la FRV.

Par assurance-maladie, il faut entendre aussi bien l'assurance obligatoire des soins que les assurances complémentaires et les indemnités journalières des exploitants et des travailleurs agricoles. La FRV a conservé son rôle d'intermédiaire en matière d'affiliation pour le compte de PHILOS (Groupe Mutuel), la caisse maladie percevant elle-même les primes et la FRV se chargeant des formalités d'adhésion. Cette tâche d'affiliation est rémunérée par une commission qui s'est élevée à CHF 412'549.55 en 2018.

2.7 Frais d'administration du système de prévoyance sociale de la Charte

La CCVD est un partenaire précieux et incontournable de la FRV depuis de nombreuses années. En effet, en sus de la gestion d'Agrivit (caisse de compensation AVS des métiers de la terre), elle est également en charge, pour le compte de la FRV, du paiement des allocations familiales professionnelles, de l'encaissement de la CAP et de l'encaissement de la CGAS; à ce titre, les frais facturés font partie de l'apport de la profession au sens de l'article 4 de la Charte. En 2018, ces frais se sont montés à CHF 435'627.00.

La CCVD encaisse également les primes de l'assurance-accidents (LAA) des travailleurs agricoles pour le compte de la Société d'assurance dommages FRV SA. En 2018, les frais facturés par la CCVD à la Société d'assurance dommages FRV SA se sont élevés à CHF 175'716.10.

2.8 Apport de la profession

La FRV vérifie si l'apport de la profession au financement des mesures sociales au sens de la Charte a lieu dans la mesure exigée par la loi.

Outre les CHF 724'010.00 consacrés à compléter l'aide de l'Etat pour le versement d'allocations familiales professionnelles, la FRV a affecté CHF 735'945.04 au Pont AVS au sens de l'article 19 de la Charte et CHF 300'000.00 au dépannage agricole et familial au sens de l'article 20 de la Charte; elle a en outre pris en charge les frais d'administration facturés par la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS (CCVD) à raison de CHF 435'627.00. Le total des dépenses à caractère social telles que prévues par la Charte s'élève ainsi à CHF 2'195'582.04, soit davantage que le montant minimal prévu à l'article 4 de la loi.

2.9 Protection juridique

Fruit d'un contrat collectif entre la FRV et la Société rurale d'assurance de protection juridique (ci-après « SRPJ »), la protection juridique poursuit deux objectifs fondamentaux : prévenir les litiges et régler à l'amiable les différends juridiques. Tous les payeurs de CAP (6'175 cotisants en 2018) sont automatiquement assurés dès le moment où ils adhèrent ou s'affilient à la FRV. La FRV verse une prime globale à la SRPJ, CHF 1'400'000.00 en 2018, ce qui correspond donc à une prime unitaire de CHF 227.00.

Sur le plan des prestations en 2018, la hausse constante des frais de justice vient compenser une diminution du nombre de cas annoncés. Les efforts de prévention portent donc leurs fruits et il est nécessaire de poursuivre dans ce sens.

Autre fait marquant en 2018, la FRV, actionnaire unique de la SRPJ, a participé au renforcement de la SRPJ par l'augmentation du capital-actions de CHF 1'000'000.00, portant celui-ci à CHF 4'000'000.00. Il convient de rappeler que la SRPJ pratique, en plein accord avec la FRV et dans l'intérêt de ses assurés, une politique de primes qui exclut tout bénéfice et ne lui permet donc pas d'augmenter ses fonds propres par ses propres résultats.

2.10 Cotisation à Prométerre

La FRV participe au financement de la défense professionnelle agricole par le versement d'une cotisation à l'association agricole faîtière cantonale Prométerre. Cette cotisation est conforme à l'article 24 de la Charte et elle est calculée au sens des statuts et au règlement des cotisations tels qu'en vigueur au 1er janvier 2009. Son montant est inchangé pour 2018, à la hauteur de CHF 850'000.00. La FRV prend également à sa charge sa part de frais aux organes qu'elle partage avec Prométerre. En 2018, ces frais se sont élevés à CHF 422'514.55, soit une augmentation de CHF 9'847.15 par rapport à 2017.

A l'issue de l'exercice sous revue, la provision pour la promotion professionnelle ne subit aucune modification et reste donc maintenue à CHF 1'000'000.00. Il est utile de rappeler que cette provision a été créée pour permettre à la FRV de soutenir, le cas échéant, des démarches relevant de la défense générale des intérêts de l'agriculture vaudoise.

2.11 Produits des placements mobiliers et immobiliers

Placements mobiliers

Les placements mobiliers de la FRV sont constitués pour l'essentiel de quatre portefeuilles de titres cotés en bourse.

Les trois premiers portefeuilles sont confiés à des gestionnaires de fortune qualifiés qui sont des établissements bancaires suisses, à savoir le Crédit Suisse, la Banque cantonale vaudoise et la Banque Vontobel. Ces portefeuilles sont diversifiés et répartis conformément au règlement de placements adopté par le comité de la FRV. Ils regroupent des actions suisses et étrangères ainsi que des obligations suisses et étrangères. Les mandats confiés au Crédit Suisse et à la Banque cantonale vaudoise sont gérés de manière passive, c'est-à-dire conformément à des indices boursiers reconnus pour chacune des catégories de placements. Le mandat confié à la Banque Vontobel est géré de manière active, c'est-à-dire selon les choix tactiques du gestionnaire de fortune. Ces choix sont limités par des marges de fluctuation convenues préalablement. L'objectif d'une gestion active est d'obtenir une performance du portefeuille supérieure à la moyenne du marché boursier.

Le quatrième portefeuille, constitué de placements immobiliers, est confié à la Banque cantonale vaudoise qui bénéficie de compétences reconnues en la matière. Il offre une diversification supplémentaire des placements.

Les risques de placements sont ainsi répartis entre plusieurs gérants, plusieurs catégories d'actifs, plusieurs secteurs économiques, plusieurs régions géographiques, plusieurs styles de gestion et plusieurs devises. Par ailleurs, la FRV s'est engagée au travers de son règlement de placements à respecter les règles déterminantes pour les caisses de pension (OPP2). Ce règlement implique un équilibre entre rendement et risque qui vise à permettre à la FRV d'obtenir un rendement suffisant pour faire face à ses obligations.

Malheureusement, après une année 2017 particulièrement faste, des marchés financiers tumultueux au 4ème trimestre 2018, en particulier au mois de décembre, ont conduit à enregistrer une perte nette sur les placements de CHF 2'290'984.18. Cela représente une perte relative de 4.3%. Ce résultat négatif consiste pour l'essentiel en moins-values non réalisées. Les placements y afférents demeurent investis sur les marchés financiers qui se sont par ailleurs repris en début d'exercice 2019.

La perte enregistrée de CHF 2'290'984.18 a été entièrement couverte par un prélèvement correspondant sur la provision pour différence de cours sur titres constituée à cet effet. Un montant complémentaire de CHF 132'364.33 été prélevé sur cette provision afin de permettre la clôture de l'exercice 2018 sur un résultat nul. Au bilan, cette provision se monte, après ces prélèvements, à CHF 7'194'859.28, ce qui représente 16.58% des placements.

Placements immobiliers

Le produit des placements immobiliers correspond à l'ensemble des loyers nets encaissés durant l'année pour les trois immeubles dont la FRV est propriétaire. Les charges des placements immobiliers représentent essentiellement les frais d'entretien des immeubles. En effet, des travaux relativement coûteux doivent régulièrement être entrepris dans les bâtiments de Montreux afin d'en garantir la pérennité.

Le produit net des placements immobiliers (amortissements non compris) s'élève à CHF 678'060.00. L'objectif budgétaire de CHF 800'000.00 n'est toutefois pas atteint. Cet écart au budget a donc conduit à une dissolution de la provision pour l'entretien des immeubles de CHF 121'940.00, dont le solde au bilan se monte dorénavant à CHF 228'060.00 au 31 décembre 2018.

Les rénovations des Magnolias au Casino 11-13 font l'objet d'un amortissement prévu sur une période de 20 ans. Il se monte à CHF 77'334.50 par année.

2.12 Autres charges d'exploitation et promotion

Ce poste comprend les charges de personnel, les frais d'administration, les frais informatiques et la promotion. En 2018, ces frais se présentent de la manière suivante :

Tableau n° 9

Comparatif 2017-2018 des autres charges d'exploitation et de la promotion

	2017	2018
Charges de personnel	509'649.95	540'432.77
Frais d'administration	219'811.62	205'091.30
Frais informatiques	116'904.91	118'356.32
Promotion	29'805.50	30'459.00
Totaux	876'171.98	894'339.39

Un montant de charges de CHF 910'000.00 avait été inscrit au budget 2018. La dépense globale effective de CHF 894'339.39 montre que les charges sont maîtrisées. L'augmentation du poste « Charges de personnel » est imputable à des frais extraordinaires de recrutement. Le poste « Promotion » représente la participation du Département assurances aux activités de promotion regroupées au sein de Prométerre. Elle est refacturée aux institutions selon une clé de répartition ad hoc.

3 Comptes annuels

Pour qu'ils correspondent aux normes de présentation en vigueur, les comptes présentés ci-après ont subi d'importantes modifications sur la forme.

3.1 Compte de résultat

	Note	2018	2017
Cotisations d'assurance	3.1	6'264'492.36	7'079'739.28
Aide de l'Etat		2'500'000.00	2'000'000.00
Assurance accident des travailleurs agricoles		5'849'752.10	5'610'730.70
Commission du Groupe Mutuel		412'549.55	414'245.25
Total des produits et prestations		15'026'794.01	15'104'715.23
Charges de prestations	3.2	-5'742'266.94	-5'840'932.91
Allocations familiales versées	3.3	-2'998'917.48	-2'852'750.00
Assurance accident des travailleurs agricoles		-5'849'752.10	-5'610'730.70
Charges des organes de Prométerre		-422'514.55	-412'667.40
Charges de personnel	3.4	-540'432.77	-509'649.95
Autres charges d'exploitation + Promotion		-353'906.62	-366'522.03
Total des charges d'exploitation		-15'907'790.46	-15'593'252.99
Résultat avant intérêts, impôts et amortissements		-880'996.45	-488'537.76
Produits des placements mobiliers		1'198'377.19	4'856'511.28
Charges des placements mobiliers		-3'489'361.37	-364'669.61
Résultat des placements mobiliers		-2'290'984.18	4'491'841.67
Produits des placements immobiliers		1'020'444.20	977'639.20
Charges des placements immobiliers		-342'384.20	-467'414.25
Amortissements sur immeubles		-77'334.50	-77'334.50
Résultat des placements immobiliers		600'725.50	432'890.45
Résultat d'exploitation avant impôts		-2'571'255.13	4'436'194.36
Attributions aux provisions à long terme	3.5	-225'092.52	-4'436'444.36
Dissolutions de provisions à long terme	3.6	2'793'018.20	-
Charges exceptionnelles		-	-
Produits exceptionnels		3'329.45	250.00
Résultat de l'exercice		0.00	0.00

3.2 Bilan

ACTIF	Note	31.12.2018	31.12.2017
Liquidités Postfinance		8'996'797.92	8'073'585.28
Liquidités Banque dépositaire		2'837'994.34	2'805'827.84
Débiteurs	2.1	2'421'534.32	3'741'989.95
Actifs transitoires		482'460.25	453'765.45
Actifs circulants		14'738'786.83	15'075'168.52
Placements à long terme	2.2	41'505'267.80	45'182'611.15
Participations	2.3	14'000'000.00	13'000'000.00
Prêts à long terme	2.4	1'500'000.00	750'000.00
Immobilisation corporelles	2.5	12'368'123.10	12'445'457.60
Actifs immobilisés		69'373'390.90	71'378'068.75
Total actif		84'112'177.73	86'453'237.27
PASSIF		31.12.2018	31.12.2017
Créanciers	2.6	1'895'776.60	1'641'255.00
Autres dettes à court terme		-	-
Passifs transitoires		156'852.14	264'467.10
Capitaux étrangers à court terme		2'052'628.74	1'905'722.10
Provisions pour engagements à long terme	2.7	48'659'396.21	48'354'344.19
Autres provisions à long terme	2.8	14'852'537.55	17'645'555.75
Capitaux étrangers à long terme		63'511'933.76	65'999'899.94
Réserve générale		18'547'615.23	18'547'615.23
Résultat reporté au bilan		-	-
Résultat de l'exercice		-	-
Capitaux propres		18'547'615.23	18'547'615.23
Total passif		84'112'177.73	86'453'237.27

3.3 Annexe aux comptes

	31.12.2018	31.12.2017
<p>La Fédération rurale vaudoise de mutualité et d'assurances sociales (FRV) est une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil. Son siège est à Lausanne.</p> <p>Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (art. 957 ss CO) et sont exprimés en francs suisses.</p>		
1 Informations sur les principes comptables appliqués, lorsqu'ils ne sont pas prescrits par la loi		
<p>Les principes généraux d'évaluation suivants ont été appliqués:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Principe de la valeur la plus basse - Principe de réalisation - Principe d'imparité - Principe de la valeur d'acquisition - Principe de prudence 		
2 Informations, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du bilan		
2.1 Débiteurs	2'421'534.32	3'741'989.95
- Débiteurs ordinaires	2'343'120.85	2'688'873.74
- Créances contre des filiales	-	987'072.15
- Autres créances	78'413.47	66'044.06
2.2 Placements à long terme	41'505'267.80	45'182'611.15
<p>Evaluation des actifs aux valeurs boursières et aux valeurs du marché :</p>		
Titres	40'541'181.20	43'204'173.35
- Titres	40'541'181.20	43'204'173.35
Placements hypothécaires	964'086.60	1'978'437.80
- Placements hypothécaires	2'468'648.80	3'483'000.00
- Correction de valeur	-1'504'562.20	-1'504'562.20
2.3 Participations	14'000'000.00	13'000'000.00
<p>Les participations sont évaluées au coût d'acquisition sous déduction des corrections de valeurs nécessaires, notamment lorsque les fonds propres résultant du bilan des sociétés prises en participation sont inférieurs à la valeur nominale.</p>		
Société rurale d'assurance de protection juridique FRV SA, Lausanne		
- Valeur au bilan	4'000'000.00	3'000'000.00
- Valeur nominale du capital actions détenu	4'000'000.00	3'000'000.00
- Nombre d'actions détenues	4'000	3'000
- Part au capital	100%	100%
- Part des droits de vote	100%	100%

Société d'assurance dommages FRV SA, Lausanne		
- Valeur au bilan	10'000'000.00	10'000'000.00
- Valeur nominale du capital actions détenu	10'000'000.00	10'000'000.00
- Nombre d'actions détenues	1'250	1'250
- Part au capital	100%	100%
- Part des droits de vote	100%	100%
2.4 Prêts à long terme	1'500'000.00	750'000.00
- Prêt Prométerre	500'000.00	750'000.00
- Prêt Prolait	1'000'000.00	-
2.5 Immobilisations corporelles	12'368'123.10	12'445'457.60
Immeuble Les Magnolias, Montreux		
- Valeur historique de l'immeuble	6'650'000.00	6'650'000.00
- Travaux à plus-value	1'546'690.25	1'546'690.25
- Amortissements cumulés	-464'007.00	-386'672.50
Immeuble L'Eglantine, La Tour-de-Peilz		
- Valeur historique de l'immeuble	710'000.00	710'000.00
- Travaux à plus-value	1'055'462.20	1'055'462.20
- Valeur nominale des cédulas hypothécaires	1'000'000.00	1'000'000.00
- Dont montant engagé	300'000.00	300'000.00
Immeuble Casino 26, Montreux		
- Valeur historique de l'immeuble	2'869'977.65	2'869'977.65
2.6 Créanciers	1'895'776.60	1'641'255.00
- Créanciers ordinaires	-	-
- Créanciers charges sociales	34'464.50	18'964.30
- Dettes envers des filiales	1'861'312.10	1'622'290.70
2.7 Provisions pour engagements à long terme	48'659'396.21	48'354'344.19
- Provision pour le Pont AVS	48'434'303.69	48'354'344.19
- Provision pour complément allocations familiales	225'092.52	-
2.8 Autres provisions à long terme	14'852'537.55	17'645'555.75
- Provision pour Agrivit	1'435'433.56	1'435'433.56
- Provision pour dépannage	118'826.00	118'826.00
- Provision pour différence de cours sur titres	7'194'859.28	9'618'207.79
- Provision pour la SRPJ	2'000'000.00	2'000'000.00
- Provision pour l'entretien des immeubles	228'060.00	350'000.00
- Provision pour baisse de la CAP	875'358.71	1'123'088.40
- Provision pour allocations familiales	2'000'000.00	2'000'000.00
- Provision pour la promotion professionnelle	1'000'000.00	1'000'000.00

3	Informations, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du compte de résultat		
3.1	Cotisations d'assurance	6'264'492.36	7'079'739.28
	- Cotisation d'assurance sociale professionnelle CAP	4'152'270.31	4'944'689.10
	- Contribution de la solidarité agricole CGAS	91'527.15	85'654.00
	- Cotisations des adhérents du Pont AVS	2'020'694.90	2'049'396.18
3.2	Charges de prestations	-5'742'266.94	-5'840'932.91
	- Cotisation à Promérette	-850'000.00	-850'000.00
	- Protection juridique	-1'400'000.00	-1'400'000.00
	- Dépannage	-300'000.00	-364'000.00
	- Ajustement engagement du Pont AVS, rbts et rentes	-2'756'639.94	-2'791'155.91
	- Frais d'administration de CCVD Vevey	-435'627.00	-435'777.00
3.3	Allocations familiales versées	-2'998'917.48	-2'852'750.00
	- Allocations de naissance	-49'500.00	-43'500.00
	- Allocations pour enfants jusqu'à 15 ans	-1'730'630.00	-1'793'920.00
	- Allocations pour enfants de 16 à 20 ans	-943'880.00	-1'015'330.00
	- Complément allocations familiales	-274'907.48	-
3.4	Charges de personnel	-540'432.77	-509'649.95
	- Salaires	-390'295.07	-392'356.85
	- Charges sociales personnel	-65'831.65	-67'931.80
	- Autres charges personnel	-84'306.05	-49'361.30
3.5	Attributions aux provisions à long terme	-225'092.52	-4'436'444.36
	- Provision pour complément allocations familiales	-225'092.52	-
	- Provision pour différence de cours sur titres	-	-1'389'887.99
	- Provision pour SRPJ	-	-1'000'000.00
	- Provision pour allocations familiales	-	-1'000'000.00
	- Provision pour la promotion professionnelle	-	-1'000'000.00
	- Provision sur intérêts Hypotheka	-	-46'556.37
3.6	Dissolutions de provisions à long terme	2'793'018.20	-
	- Dissolution pour différence de cours sur titres	2'423'348.51	-
	- Dissolution pour entretien immeubles	121'940.00	-
	- Dissolution pour baisse de la CAP	247'729.69	-
4	Montant global provenant de la dissolution des réserves de remplacement et des réserves latentes supplémentaires dissoutes	-	-
5	Déclaration attestant que la moyenne annuelle des emplois à plein temps n'est pas supérieure, selon le cas, à 10, à 50 ou à 250.	inférieur à 10	inférieur à 10

6	Dettes envers des institutions de prévoyance	24'731.35	10'520.70
7	Montant total des sûretés constituées en faveur de tiers		
	- Axa Assurances SA		
	pour garantir les engagements de Terremploi Sarl	150'000.00	150'000.00
8	Autres informations prescrites par la loi	néant	néant

3.4 Tableaux du Pont AVS

Ajustement de la provision du Pont AVS – Remboursement et rentes (en CHF)

a) Ajustement de la réserve mathématique du Pont AVS		
- Part des cotisants	-313'073.70	
- Part des rentiers	460'033.20	
(dont indexation des rentes au 01.01.2018)	81'728.40	
Ajustement réserve mathématique au 1.1.2018	0.00	
Variation réserves mathématiques au 31.12.2018 (+ augmentation, -diminution)		146'959.50
b) Décassements		
Remboursements	361'433.24	
Rentes versées	2'295'247.20	
Total versements 2018		2'656'680.44
c) Gains techniques (part FRV non échue réglementairement)		
Sorties assurés sans versement - Part FRV (brut moins intérêt comptabilisés non-versés)	12'129.26	
Total gains techniques		12'129.26
d) Charges liées au décès d'assurés		
Capital décès	20'000.00	
Total charges liées au décès d'assurés		20'000.00
e) Charges liées au renchérissement		
Adaptation des rentes au renchérissement	14'728.40	
Total charges liées au renchérissement		14'728.40
f) Evolution des réserves et provision		
Attribution à la réserve pour fluctuation risque décès	0.00	
Dissolution à la provision pour renchérissement	-67'000.00	
Total évolution des réserves et provisions (+constitution / -dissolution)		-67'000.00

Evolution des provisions – Passif du bilan – Réserves mathématiques

Cotisants			Rentiers		
Provision cotisants 31.12.2017	CHF	36'334'090.39	Provision rentiers 31.12.2017	CHF	11'913'253.80
Coti adhérents	CHF	2'020'694.90	Rentes versées de l'année en cours	CHF	-2'295'247.20
Coti FRV	CHF	341'819.80	Nouveaux rentiers en 2019	CHF	2'673'552.00
Intérêts	CHF	371'521.06	Adaptation au renchérissement au 1.1.2019 *	CHF	81'728.40
Sorties	CHF	-3'047'109.46			
Provisions cotisants 31.12.2018	CHF	36'021'016.69	Provisions rentiers 31.12.2018	CHF	12'373'287.00
Ajustement provision cotisants	CHF	-313'073.70	Ajustement provision rentiers	CHF	460'033.20
Réserve pour fluctuation risque décès			Provision pour renchérissement		
Réserve pour fluctuation risque décès au 01.01.2018	CHF	40'000.00	Provision pour renchérissement au 01.01.2018	CHF	67'000.00
Attribution à la réserve en 2018	CHF	0.00	Attribution à la réserve en 2018	CHF	0.00
Prélèvement en 2018	CHF	0.00	Prélèvement en 2018	CHF	-67'000.00
Réserve au 31.12.2018	CHF	40'000.00	Provision au 31.12.2018	CHF	0.00

Prestations versées

Détail sortie cotisants			Prestations versées rentiers		
Versements avant échéance période de cotisations	CHF	361'433.24	Rentes versées en 2018	CHF	2'295'247.20
Prestations non-versées - gain sur part FRV	CHF	12'129.26	Total prestations versées rentiers	CHF	2'295'247.20
Nouveaux rentiers 2019	CHF	2'673'552.00			
Total sorties cotisants	CHF	3'047'114.50			

Prestations risque décès		
Capital décès versé	CHF	20'000.00
Total pour risque décès	CHF	20'000.00

3.5 Rapport de l'organe de révision

OFICOMPTES SA
SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE

RAPPORT
de l'Organe de révision
à l'assemblée annuelle ordinaire des délégués de la
Fédération Rurale Vaudoise de Mutualité et
d'Assurances sociales FRV à Lausanne

EXERCICE 2018

En notre qualité d'Organe de révision de votre association, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon les Normes suisses relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytique ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinée à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du résultat ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

OFICOMPTES SA
Société fiduciaire

René-Pierre Arnold
Expert réviseur agréé ASR



Lausanne, le 22 mars 2019

Annexe : comptes annuels 2017-2018

PLACE SAINT-FRANÇOIS 2 1003 LAUSANNE TEL 021 323 46 77 FAX 021 323 32 70 Membre d'Expert Suisse

3.6 Budget

	Budget 2019	Comptes 2018
Cotisations d'assurance	6'490'000.00	6'264'492.36
Aide de l'Etat	2'500'000.00	2'500'000.00
Assurance accident des travailleurs agricoles	5'750'000.00	5'849'752.10
Commission du Groupe Mutuel	400'000.00	412'549.55
Total des produits et prestations	15'140'000.00	15'026'794.01
Charges de prestations	-5'700'000.00	-5'742'266.94
Allocations familiales versées	-3'160'000.00	-2'998'917.48
Assurance accident des travailleurs agricoles	-5'750'000.00	-5'849'752.10
Charges des organes de Prométerre	-430'000.00	-422'514.55
Charges de personnel	-710'000.00	-540'432.77
Autres charges d'exploitation + Promotion	-410'000.00	-353'906.62
Total des charges d'exploitation	-16'160'000.00	-15'907'790.46
Résultat avant intérêts, impôts et amortissements	-1'020'000.00	-880'996.45
Produits des placements mobiliers	800'000.00	1'198'377.19
Charges des placements mobiliers	-	-3'489'361.37
Résultat des placements mobiliers	800'000.00	-2'290'984.18
Produits des placements immobiliers	800'000.00	1'020'444.20
Charges des placements immobiliers	-	-342'384.20
Amortissements sur immeubles	-80'000.00	-77'334.50
Résultat des placements immobiliers	720'000.00	600'725.50
Résultat d'exploitation avant impôts	500'000.00	-2'571'255.13
Attributions aux provisions à long terme	-200'000.00	-225'092.52
Dissolutions de provisions à long terme	-	2'793'018.20
Charges exceptionnelles	-	-
Produits exceptionnels	-	3'329.45
Résultat de l'exercice	300'000.00	0.00

4 Conclusion

Le compte de résultat 2018 clôture sur un résultat nul obtenu après la dissolution de plusieurs provisions pour un montant total de CHF 2'793'018.20 (cf. chiffre 3.6 de l'annexe aux comptes annuels). La FRV a rempli en 2018 toutes les exigences et obligations que lui imposent les articles 16 et suivants de la Charte. En outre, les comptes témoignent d'un apport suffisant de la profession, au sens de l'article 4 de la Charte.

L'année 2019 sera celle de la transition et du challenge : la transition dans le sens où les projections réalisées par le passé dans le cadre du calcul du complément aux allocations familiales LFA pourront effectivement être vérifiées à la lumière des situations effectives des familles agricoles et avec pour base les montants 2019 appliqués dans le cadre des allocations familiales au sens de la LVLAFam; le challenge, dans le sens où la FRV se réjouit d'intensifier encore sa collaboration avec la CCVD dans le cadre d'un projet novateur visant la simplification administrative pour les membres et les affiliés des métiers de la terre bénéficiaires d'assurances sociales. Les synergies, les compétences, l'expérience, mais également les relations d'amitié qui existent entre la CCVD et la FRV seront sans doute les garants de la réussite de ce projet. Que la CCVD soit ici remerciée pour sa précieuse collaboration.